

Expression artistique à l'école élémentaire





Le comité de rédaction :
Nicole MICHEL, Gervais EGAULT,
Christiane BOUVIER, Dominique GANNAT,
Danielle VIARD

Le mot de la rédaction

A tous, un bel été ensoleillé pour une reprise en forme en septembre.

Bonne lecture !



Ce bulletin est respectueux de l'environnement. Il est imprimé avec des encres naturelles et sur du papier recyclé.

- Le mot de la rédaction
- Le mot du maire

p 1

Les adjoints

- Finances communales
- Loi littoral, SCOT et PLU
- Affaires scolaires
- Tourisme, camping municipal, école de voile
- CIDS - CLHS
- Une année de travaux

pp 2-3

pp 4-5

pp 6-7

p 8

p 9

p 10

La vie municipale

- Compte-rendus des conseils municipaux

pp 11 à 16

La vie scolaire

- L'école maternelle
- L'école élémentaire
- Le CAEL

p 17

p 18

p 19

La vie sociale

- Centre de loisirs
- Syndicat Intercommunal d'entraide
- Bibliothèque sonore
- Agglomobi - S'ouvrir au monde

p 20

p 21

pp 22- 27

p 28

La vie associative

- Comité d'Animation de Louannec
- Ateliers et chemins
- ARAL Actualités
- Bourse aux vêtements - Dys de coeur
- UNC - Diwan
- Médaille militaire - Danse Passion

p 29

pp 30-31

p 32

p 33

pp 34-35

La vie sportive

- L'USPL - Mell Zorn
- Tennis Club - Baby ball
- Bad'loisirs - Les cyclos
- Baby gym - AGEL

pp 36-37

p 38

p 39

p 40

Environnement

- Comme une envolée de moineaux...
- Sentiers - Eco-gestes

p 41

p 42

Divers

p 43

Etat civil

p 44

Nouveaux commerçants

p 45

Pêle mèle

p 46

Artisans commerçants

p 47

Infos pratiques

p 48



J'ai relaté dans les bulletins municipaux précédents les incivilités sporadiques du week-end consistant à dégrader le patrimoine public. A la Pentecôte, treize adolescents de 16-17 ans dont un de Louannec ont arraché de nombreux panneaux routiers, des tuteurs d'arbustes et même des arbres... J'ai porté plainte, les auteurs ont été identifiés, mais c'est un «crève-coeur» pour un maire de se rendre à la gendarmerie afin de défendre les intérêts de sa commune. Il nous faut néanmoins relativiser : les actes similaires ne sont pas en progression, mais les consommations de whisky, vodka ; téquila, bière... par contre restent à un niveau alarmant. Il n'est que de constater les nombreuses bouteilles vides et parfois volontairement cassées qui jonchent certains sols ou fossés et que les employés communaux ont en charge de ramasser le lundi matin au détriment d'une activité plus motivante et certainement plus logique.

La route de Nantouar labourée par la pose de nombreuses canalisations en 2008 et 2009 reçoit ce jour, où j'écris « le mot du maire », son revêtement définitif pour un montant de 96 000 € TTC. La route est barrée, l'entreprise de travaux publics en pleine action pour une durée de trois ou quatre jours et déjà je viens d'être interpellé par une personne de Nantouar qui prédit que les usagers vont rouler trop vite... C'est pour le moins une réaction rapide ! Dans un premier temps, des panneaux « 50 Km/H » vont être apposés, suivis d'un marquage au sol après séchage de l'enrobé (réessuyage des huiles de bitume sur une certaine durée) et nous serons bien sûr à l'écoute pour d'autres dispositifs éventuels...sans revenir à la terre battue et aux nids de poules !

Je rappelle qu'il n'est pas indispensable de vouloir franchir « le mur du son » sur nos routes de campagne. Au contraire il ne faudrait pas oublier de prendre le temps d'apprécier notre environnement champêtre ou maritime que bien des gens de passage nous envient.

Les routes du Croajou, de Kernu, du bourg... sont empruntées en priorité par des populations locales qui en connaissent les risques et les dangers. L'inconscience l'emporterait-elle alors trop souvent sur la raison ? Pour le travail comme pour la promenade , hâtons nous avec prudence !

De même si les chiens cessaient un tant soit peu de divaguer, de marquer leur itinéraire de « pièges à piétons » et d'aboyer au soleil ou à la lune... Alors « le bonheur serait dans le pré » !

Les chemins de bord de mer, objets d'une enquête publique et de débats entre riverains et services de l'Etat chargés des servitudes du littoral, devraient s'ouvrir à la circulation à l'automne, si un accord intervient et si un arrêté préfectoral d'autorisation de travaux est signé.

Les investissements programmés suivent leur cours, le terrassement de la future école maternelle se réalisera au mois de juillet puis se succéderont les différentes entreprises qui ont été choisies suite à l'appel d'offres, chaque lot ayant trouvé preneur dans la limite des provisions financières de l'avant-projet.

L'été nous apporte son contingent de touristes, d'amis, de parents, venus se ressourcer dans la région, j'émets avec vous le souhait d'une saison ensoleillée pour la joie de chacun et le plaisir de tous.

Bonnes vacances,

Le Maire
Jean NICOLAS

Finances communales : Le budget prévisionnel 2010



Adjoint aux finances et travaux

24 220 euros : c'est le montant de la dette par habitant au niveau national au 26 mai dernier, date à laquelle j'ai rédigé cet article, c'est-à-dire 600 euros de plus qu'en décembre 2009, où je montrais mes inquiétudes dans le journal municipal. Depuis, suite aux difficultés financières de la Grèce et aux mises en garde successives de la Commission Européenne et du FMI, il existe, au niveau politique responsable, une prise en compte de ce constat alarmant. Des solutions relativement douloureuses pour les citoyens sont en train d'apparaître : plans de rigueur, économies financières, austérité, ... Si on y ajoute la problématique du financement des retraites, l'avenir apparaît pour le moins difficile, d'autant plus qu'il faudra trouver un équilibre entre cette austérité qui va inmanquablement conduire à des économies d'investissement et ce manque d'investissement et de moyens qui peut logiquement entraîner vers une récession.

C'est dans ce contexte peu engageant que le Conseil Municipal a élaboré le budget 2010. Un budget néanmoins volontariste qui respecte les engagements pris auparavant, avec, en objectif principal, la concrétisation du projet de nouvelle école maternelle qui va maintenant entrer dans sa phase de réalisation.

Voici les principaux postes d'investissement approuvés par le conseil municipal dédié au budget prévisionnel de la Commune le 31 mars dernier :

Construction nouvelle école maternelle :

- Le montant total des travaux est inscrit au budget, mais sera réparti sur 2 ans : 1 960 000 €

Réseaux, voirie, environnement :

- Effacement de réseaux (électricité, éclairage public, téléphone) à La Villeneuve pour 12 000 €
- Etudes d'urbanisation à Poulajou : 20 000 € (aménagement d'habitat social et du futur espace sportif)

- Etude d'accessibilité pour handicapés dans la zone du bourg : 2 500 €
- Etude d'aménagement de sécurité à Kerespertz sur la route de Nantouar : 5 000 €
- Voirie : 80 000 € ont été inscrits pour l'entretien des réseaux de voirie. Sont prévus en enrobés la route de Barach Philippe, la route de Nantouar, et en option, la route de Kergueno. Est aussi comprise la création d'un trottoir le long de Kerguen Vian sur la RD6
- Sentier du Littoral : reconduction d'un montant de 50 000 € pour sa réhabilitation. Ce dossier est en cours d'enquête publique et est du ressort technique de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer, ex-DDE)
- Panneaux de signalisation pour 8 000 €
- Mobilier urbain, en particulier des bancs publics : 3 000 €

Divers environnement :

- Filets de protection pour le terrain d'entraînement de foot (derrière les buts pour éviter que les ballons n'aillent dans le lotissement de Kerespertz 2 et la zone future d'habitation de Côtes d'Armor Habitat) : 12 000 €
- Illuminations de Noël : 6 300 € (remplacement des ampoules incandescentes par des LEDS)
- Aménagement d'un chemin piétonnier et cycliste entre le Bourg et Mabiliès : 30 000 €
- Liaison piétonne entre parking de la mairie et Penker : 4 000 €
- Construction d'un WC public sur le parking de la mairie : 16 000 €
- Réhabilitation de la fosse des sanitaires de Pen an Hent Nevez : 6 000 € (non-conformité au SPANC)

- Création d'un city-stade dans le bassin rétention de Penker : 12 000 €
- Parcours de santé dans zone verte de Penker : 5 000 €
- Aire de jeux du bassin de rétention de Penker : 3 000 € pour l'installation des jeux
- Abri pour les jeunes, près des courts de tennis : 3 000 € (terrassement et aménagement des dalles)

Matériels et outillages des services techniques :

- Achat d'un désherbeur thermique à gaz pour 5 000 €
- Achat d'un girobroyeur pour 6 500 € : remplacement de l'ancien qui n'est plus réparable
- Achat d'un tracteur pour 18 000 €, en remplacement du Massey : tracteur plus polyvalent avec reprise intéressante
- Achat d'un fourgon pour 18 000 €, en remplacement du Boxer, qui a largement mérité sa retraite

Matériels et outillages pour les bâtiments communaux :

- Investissement en divers matériels pour le restaurant scolaire : 3 000 €
- Installation de « boucles magnétiques » pour 2 000 € : c'est un équipement audio de salle de réunion pour sourds et malentendants
- Équipement d'économiseurs sur tous les points d'eau de la commune : 13 000 €
- Installation de programmeurs pour économies de chauffage (mairie, écoles, restaurant scolaire) : 2 000 €
- Acquisition de matériel pour Le Foyer (vaisselle et chariots) : 3 000 €
- Achat de divers matériel et mobilier pour les écoles : 9 500 €
- Installation d'un nouveau défibrillateur pour le camping et la salle de sport : 3 000 €
- 12 000 € sont prévus pour l'extension du columbarium et pour la création de 6 caveaux supplémentaires

Budgets annexes du camping et de l'assainissement

En rappelant que ces budgets s'autofinancent par les redevances des campeurs d'une part, et par les taxes d'assainissement d'autre part, il n'y a pas d'investissement notable en 2010.

Pour le camping, il faut noter un montant inscrit en investissement de 38 100 € au total, incluant principalement la réfection de la toiture de la salle de jeux pour 16 000 €, et éventuellement la création de terrasses en bois pour les mobilhomes communaux si la saison s'avère positive

Pour le budget de l'assainissement, 165 000 € ont été provisionnés en investissement, dont 30 000 € en installations techniques (remplacement de pompes, maintenance des postes de relèvement et de la station d'épuration), et 135 000 € en travaux, conditionnés par le transfert de la compétence « assainissement » à la communauté d'agglomération (LTA).

Ces budgets ont été élaborés en conservant les taux communaux d'imposition. Les perspectives d'évolution de la commune et les prémices de relance des constructions permettent d'envisager sereinement l'évolution des finances communales. On note en effet une reprise sensible des ventes de terrains à bâtir, que ce soit dans le lotissement communal de Kerespertz ou dans les lotissements privés au Tossen ou de Roch Gwen, ainsi qu'une évolution des demandes de permis de construire. L'image de la commune de Louannec, sa situation privilégiée dans le Trégor près de la zone d'emplois de Lannion et dans l'espace littoral de la Côte de Granit Rose, dans un cadre environnemental relativement conservé permettent de conserver cette attractivité qui, il ne faut pas le cacher, est positive pour les finances communales.

Jean-Pierre MORVAN

(voir tableaux et graphiques en page 23)

Loi Littoral, SCOT et PLU



*Adjointe à l'urbanisme,
à l'environnement et
au Bulletin d'informations municipales
Vice-présidente de LTA, déléguée à
Ti'Dour et au Carré Magique*

Quel urbanisme pour demain ?

Notre urbanisme est défini par ces trois documents.

La loi Littoral

La loi littoral a été votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale et le Sénat. Elle est entrée en vigueur le 3 janvier 1986. Elle comporte un ensemble de mesures relatives à la protection et à l'aménagement du littoral. Cette loi reste pendant une dizaine d'années difficile à appliquer dans la mesure où les communes littorales du territoire n'ont pas toutes des PLU, POS ou cartes communales qui intègrent cette loi. Certaines, d'ailleurs, révisent leur PLU et cela peut durer dix ou vingt ans. Comment appliquer cette loi pendant ces périodes de travail et de réflexion. A cela s'ajoutent l'imprécision des termes employés et même une rédaction qui prête à confusion. Les maires s'émeuvent d'un tel état de fait, se réunissent et demandent aux Préfets de préciser par des décrets d'application cette loi trop vague. L'Etat ne prend aucune mesure jusqu'au 23 janvier 2003, date à laquelle les maires reçoivent un opuscule précisant les modalités d'application de certaines dispositions de la loi littoral et plus exactement les notions d'« extension de l'urbanisation », « d'extension des exploitations agricoles », « des espaces proches du rivage », « des espaces remarquables », « de la bande des 100 m », « de l'habitat de loisirs », « de l'érosion littorale », « de village » et « de hameau ». La stricte application de la loi entraîne de multiples recours contentieux devant les tribunaux et l'annulation de nombreux permis de construire car les PLU autorisent dans certaines zones l'urbanisation et la loi l'interdit, cela génère incompréhension et instabilité. Il apparaît donc nécessaire d'améliorer la compatibilité des règles d'urbanisme avec les exigences du développement économique et de la protection de l'environnement du littoral et de clarifier la législation relative à la délivrance des actes d'urbanisme dans les zones urbanisées proches du littoral. Alain Gouriou, notre député, pose cette question à la Chambre des Députés le 30 novembre 2004. Le gouvernement s'engage à mieux expliquer cette loi et à poursuivre le dialogue avec les élus du littoral sur les moyens

permettant d'améliorer son application. En fait l'Etat attendra jusqu'au 28 avril 2010 pour tirer la leçon de l'ensemble de la jurisprudence concernant cette loi et conclure : le SCOT et le PLU doivent prendre en compte la loi littoral et en décliner localement les concepts dans une optique de développement durable et de gestion économique de l'espace. Pour cela, le Préfet demande à la Direction Régionale de l'Equipement Bretagne de réaliser pour septembre 2010 une analyse des PLU et une cartographie des parcelles dans lesquelles se situent les risques juridiques. Fin 2010/2011, des réunions de travail avec les communes sous l'autorité du Sous-Préfet auront lieu pour examiner les modalités d'évolution et de sécurisation des PLU.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Le SCOT a pour rôle et le PLU d'évaluer les besoins en matière de développement économique, d'agriculture, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équipement social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services et de définir un cadre stratégique et réglementaire qui permette de les satisfaire.

Le périmètre d'élaboration et d'application comprend Lannion-Trégor Agglomération, la communauté de communes du Pays Rochois, Mantallot, la communauté de communes du Centre-Trégor, la communauté de communes de Beg ar C'hra et Perros-Guirec (soit 80 000 habitants).

Le SCOT est soumis à la loi Littoral. Il est lui-même est opposable à l'ensemble des autres documents d'urbanisme, locaux et particuliers.

Depuis un an et demi, le Comité syndical du SCOT, avec les élus locaux et les partenaires de l'aménagement, a dressé un état des lieux du territoire soulignant dans chaque domaine ses forces et ses faiblesses et a validé cinq objectifs définis dans le projet appelé « une ambition pour le Trégor au XXI ème siècle ». La démarche permet d'associer les habitants aux choix qui les concernent. Des forums ont déjà été organisés et le seront encore pour permettre à chacun de revisiter le territoire et d'exprimer ses souhaits. Vous-même pouvez réagir ou remonter des propositions. Consultez le site votreavis@scot-tre

gor.com, lisez le document de synthèse et d'échange et prenez la parole.

Le comité syndical du SCOT (26 élus), dont D. Viard et moi-même faisons partie, poursuit ses travaux : il prépare un document d'orientation générale (DOG), un document d'aménagement commercial (DAC), un plan d'aménagement et de développement durable (PADD) et un schéma de mise en valeur de la mer (SNVM).

Le projet sera terminé vers la fin de l'année et soumis à consultation et enquêtes publiques pendant six mois. Après cette phase, le Préfet entérine le projet ou nous propose de revoir certaines modalités. Le comité doit alors retravailler son projet. Il faudra donc encore, si c'est le cas, « un certain temps »... pour voir achever ce SCOT.

Lorsque le SCOT verra le jour, les communes auront trois ans pour mettre leur PLU en conformité.

En conclusion, le PLU de Louannec comme celui des autres communes littorales devra donc être revu et corrigé à la lumière des décisions préfectorales et des prescriptions du SCOT.

Dans un prochain article, je décrirai les changements importants introduits dans ces documents qui réorienteront l'urbanisme de demain.

Le point sur les lotissements

Lotissements communaux

Lotissement de Kerspertz 1

Ce lotissement est aujourd'hui entièrement construit, la voirie définitive et les espaces paysagers réalisés.

Lotissement de Kerspertz 2

Les travaux de viabilisation des terrains se sont terminés dernièrement. Les 20 lots ont été

vendus. 8 permis de construire ont été déposés dont 5 déjà accordés, les autres étant à l'instruction.

Les plans des 14 logements sociaux refusés par le conseil municipal ont été remaniés et soumis à nouveau au Conseil Municipal qui les a approuvés. La demande de permis de construire a été déposée début juin. Vous pouvez vous rendre compte du projet sur l'image ci-jointe et dans le « 4 pages couleurs ».

Lotissements privés

Lotissement du Tossen

Tossen 1 : sur les 20 lots, huit lots restent à vendre.

Tossen 2 : sur les 12 lots proposés, la moitié ont été vendus.

Sur l'ensemble, 13 permis de construire ont été délivrés.

Lotissement de Roc'h Gwen Izellan

Sur les 37 lots proposés, 9 restent à vendre. 19 permis de construire ont été délivrés.

Lotissement de Roc'h Gwen Uhellan

Sur les 27 lots proposés, un seul reste à vendre, 11 permis ont été délivrés.

Nouvelle école maternelle

Le permis de construire déposé en début d'année a reçu l'avis favorable de la commission « handicap » en mars et de la commission sécurité (SDIS) en mai, donc le permis est accordé et les travaux de terrassement pourront commencer.

Christiane BOUVIER



Affaires Scolaires



Adjoint aux affaires scolaires et à l'informatique

Ecole maternelle

L'école maternelle va démarrer sa dernière année dans les locaux actuels, avant un transfert pour la rentrée suivante vers les nouveaux locaux, si l'ensemble des travaux, dont le démarrage est prévu début juillet, progresse normalement.

Maintenant que le permis de construire est approuvé, que les entreprises ont été choisies via l'appel d'offre, nous allons mettre en place des réunions périodiques avec les enseignants, les personnels intervenants au sein de l'école maternelle et les élus pour définir l'aménagement intérieur des locaux et ensuite la préparation du transfert des locaux.

Le maintien à 4 classes étant acquis pour la prochaine année scolaire 2010-2011, la rentrée devrait se passer dans de bonnes conditions.

Les effectifs prévisionnels pour l'école maternelle à la rentrée prochaine, connus à la fin-mai, sont les suivants :

ECOLE	Année	Section	Nombre
Ecole Maternelle	2008	TPS	12
	2007	PS	18
	2006	MS	26
	2005	GS	36
	TOTAL		

Lors du vote du budget communal en mars dernier, des lignes de crédits ont été allouées aux deux écoles maternelle et élémentaire, aussi bien pour l'investissement que pour le fonctionnement.

Pour l'école maternelle, le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des dépenses prévues au budget communal 2009 (hors personnels affectés (ATSEM, ménage, entretien, ...)) :

ECOLE MATERNELLE	
Description	Montant
Investissements	
Changement plafond sanitaire	1 000 €
Changement radiateur pré-fabriqués	1 200 €
Matériel (mobilier, aménagement, ...)	1 500 €
Fonctionnement	
Fourniture & Entretien (peinture, sable, ...)	1 600 €
Crédits d'enseignement (43,20 €/enfant, base 93 enfants)	4 018 €
Crédits Transport & Festivités (Noël, ...)	1 178 €
TOTAL	10 496 €

Ecole Élémentaire

L'éducation nationale avait accordé pour la rentrée 2009-2010 un poste supplémentaire à l'école élémentaire, ce qui a permis à l'école de fonctionner dans de bonnes conditions avec 7 classes tout au long de l'année.

Pour la rentrée prochaine 2010-2011, malheureusement ce poste sera supprimé, malgré les promesses de l'inspection académique de maintenir une certaine stabilité au sein des écoles du département afin d'éviter les effets « yo-yo » entre les ouvertures et les fermetures. Ce retour en arrière à 6 classes placera l'école élémentaire de Louannec dans le peloton de tête des écoles du département ayant les classes les plus chargées.

Nous espérons beaucoup pouvoir bénéficier, comme cela a pu être le cas en 2008-2009, et pour améliorer encore l'accueil des enfants, d'un demi-poste d'aide pédagogique supplémentaire. Nous ne le saurons qu'à la rentrée de septembre. Nous avons formulé, en collaboration avec Mme la directrice, auprès de Mr l'Inspecteur d'Académie du département une demande en ce sens.

Les effectifs prévisionnels pour l'école élémentaire à la rentrée prochaine, connus à la fin-mai, sont les suivants :

ECOLE	Année	Section	Nombre
Ecole Elémentaire	2004	CP	27
	2003	CE1	34
	2002	CE2	31
	2001	CM1	31
	2000	CM2	36
	TOTAL		

Pour l'école élémentaire, le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des dépenses prévues au budget communal 2010 (hors personnels affectés (ménage, entretien, ...)) :

ECOLE ELEMENTAIRE	
Description	Montant
Investissements	
Matériel informatique	6 000 €
Réparation plafonds (sous préau, couloirs...)	3 600 €
Achats de matériels	2 000 €
Fonctionnement	
Fourniture & Entretien (peinture, ...)	1 000 €
Crédits d'enseignement (43,20 €/enfant, base 156 enfants)	6 739 €
Piscine (Entrées + Transport)	7 000 €
Crédits Transport & Festivités (Noël, ...)	1 468 €
TOTAL	27 807 €

Restaurant scolaire

Nous avons constaté depuis un certain temps, des délais beaucoup trop longs entre la facturation et le paiement des factures de cantine et de garderie. Ceci nous a conduit à reprendre la facturation au sein des services administratifs de la commune en lieu et place de la perception et en accord avec elle.

La facture est donc dorénavant élaborée par la mairie et transmise aux familles via l'école. Le paiement peut toujours s'effectuer vers la perception mais peut également être réalisé en mairie à l'accueil. A cet effet, une boîte aux lettres a été mise à disposition dans le hall de la mairie. Nous allons mettre en place pour la rentrée de septembre, la possibilité d'effectuer le paiement par prélèvement automatique, voire par carte bancaire si nous sentons le besoin d'offrir cette solution alternative aux familles.

Pour le bon fonctionnement de la caisse des écoles, qui regroupe le restaurant scolaire et la garderie périscolaire, les familles sont appelées à respecter les délais de paiement. Ceci évitera les trop grands décalages entre

la génération des dépenses et l'encaissement des recettes, qui a pour effet de fragiliser l'équilibre du budget de la caisse des écoles. Si nécessaire, nous reconduirons, comme nous avons pu le faire au premier trimestre, l'envoi de lettre de rappel aux familles indécises.

La commune a réévalué en début d'année le quotient familial permettant à certaines familles de bénéficier de tarifs réduits aussi bien au restaurant scolaire qu'à la garderie périscolaire. Le principe est de prendre le revenu fiscal de référence, de le diviser par le nombre de parts et de le comparer à la valeur du quotient familial votée par le conseil municipal (8500 € pour l'année 2010). Si vous êtes en dessous, vous pouvez bénéficier du tarif réduit (au restaurant scolaire, à la garderie périscolaire, ...).

Gervais EGAULT

Inscription(s) pour l'année scolaire 2010-2011

Les familles souhaitant inscrire leurs enfants à l'école Maternelle de Louannec pour l'année scolaire 2010-2011 (rentrée de septembre 2010 ou rentrée échelonnée dans le courant de l'année scolaire) doivent rapidement venir en Mairie remplir la fiche d'inscription puis prendre contact avec la directrice au 02.96.91.25.47 .

Parkings écoles

Parents ! Respectez les marquages jaunes au sol. Ne stationnez pas sur ceux-ci, vous faciliterez la circulation aux heures d'entrée et de sortie des écoliers. Des parkings sont à votre disposition près des écoles.



Prélèvements automatiques pour cantine & garderie

Attention ! Transmettez vos coordonnées bancaires (RIB) aux services de la Mairie pour la mise en place du prélèvement automatique à la rentrée de septembre. C'est plus simple et plus pratique.

Tourisme, Camping Municipal

Adjoint au tourisme et
à la communication



Camping Ernest Renan

Cette année le camping emploiera 22 saisonniers, 70 demandes d'emploi ont été enregistrées au 27/03/2010. Le bar-restaurant ouvert à tous sera à nouveau géré par la commune, un cuisinier diplômé vous proposera tous les jours 2 menus à 11 et 13 euros le midi et un menu à 13 euros le soir ainsi qu'une carte bien remplie ; des plats à emporter peuvent être commandés. L'équipe sera complétée par une aide-cuisine et deux personnes pour s'occuper du service et du bar. La période d'ouverture s'étendra du 1^{er} juillet au 31 août. Le bar sera ouvert certains soirs à partir du 11 juin pour suivre les matchs diffusés de la coupe du monde de Foot sur grand écran. Le camping est ouvert totalement du 1^{er} mai au 2 octobre.

Ecole de voile municipale

Cette année, le Centre Nautique de la commune sera géré par celui de Perros-Guirec (CNPG) afin d'optimiser l'emploi du personnel en fonction du nombre de stagiaires. Cela implique une inscription à l'accueil du camping avant le vendredi soir pour un stage débutant la semaine suivante. Comme l'année passée l'école de voile possède le label

Fédération Française de Voile. L'encadrement est assuré par un responsable technique qualifié (BE voile premier degré) et un ou deux moniteurs fédéraux suivant la demande. Les tarifs ont été complètement remaniés, tout en gardant un tarif privilégié pour les enfants de la commune ou résidant dans la commune. Pour résumer, les inscriptions sont gérées par les hôtesse de l'accueil du camping uniquement pour les stages se déroulant sur le site du Lenn à Louannec. Pour le perfectionnement, il faudra s'adresser au Centre Nautique de Perros-Guirec à Trestraou. Notre école de voile sera ouverte du 5/07/2010 au 27/08/2010. Les préinscriptions seront prises à partir du 21 juin (supports proposés : optimist, mini-catamaran, planche à voile). N'hésitez pas à inscrire vos enfants (6-12 ans) pour qu'ils s'initient en toute sécurité à la pratique de la voile. Vous pouvez également louer le matériel navigable (optimist, mini-catamaran, planche à voile) et surtout des kayaks de mer à la demi-journée ou au week-end.

Jacques MAZÉAS

Tarifs site Louannec 2010

		Résident Louannec	Tarif extérieur	Groupe >=6
INITIATION VOILE opti - cata - planche à voile	la demi-journée (2 demi-journées max)	20,00 €	25,00 €	20,00 €
OPTIMIST	stage 5 demi-journées	62,00 €	77,00 €	62,00 €
CATAMARAN	stage 5 demi-journées	86,00 €	108,00 €	86,00 €
PLANCHE A VOILE	stage 5 demi-journées	77,00 €	96,00 €	77,00 €

Licence FFV passeport voile obligatoire		10,00 €
Location de matériel à la ½ journée (3h) (* hors semaine Juillet-Août)	Planche à voile	19,00 €
	Catamaran	31,00 €
	Optimist	12,00 €
	Kayak de mer bi-place	23,00 €
	Bateau sécurité -> assos voile (*)	53,00 €
Dépot de garantie		200,00 €
Location week-end	Kayak de mer bi-place	45,00 €

CIDS - CLSH



*Adjoint aux Affaires Sociales et,
Vie associative et Sportives*

CIDS

Le CIDS : Centre Intercommunal de Découverte Sportive, association de loi 1901 a été créé en novembre 1989 et regroupe les quatre communes Louannec, St Quay Perros, Trélévern et Trévou Tréguignec. Son but est de proposer aux enfants des activités sportives diverses et variées.

Les parents sont invités à inscrire leurs enfants aux activités de Cap sport et Cap mômes qui ont lieu pendant les petites vacances scolaires.

Cap sport accueille les enfants de 6 à 11 ans de l'école primaire et Cap mômes ceux de 4 à 6 ans des écoles de moyenne et grande section maternelle.

Le fil rouge est le CIDS et offre quatre activités sur sept semaines tout au long de l'année scolaire. Les enfants pratiquent une discipline 7 mercredis d'affilé avant de passer à la suivante. Les lieux de pratique dépendent des infrastructures qu'offrent les communes. On les retrouve sur Louannec, Trélévern et Trévou.

CLSH

Depuis 21 ans, Louannec puis en collaboration avec les élus des autres communes, a mis en place un centre aéré, au départ en été, puis au fil des ans sur l'ensemble des petites vacances.

Ce centre remplace les centres de St Quay et de Trélévern. Les enfants de Kermaria qui fréquentaient celui de St Quay y viennent aussi.

Il a lieu dans les bâtiments de la cantine scolaire de Louannec.

Le centre d'automne ouvre une semaine pendant les vacances de novembre, celui d'hiver quinze jours en février, celui de printemps une semaine à Pâques. Il est ouvert de 7 à 8 semaines l'été.

Les enfants sont accueillis en journée ou en ½ journée par des moniteurs diplômés. Un service de navette est offert aux parents dont les horaires de travail ne correspondent pas à l'ouverture du centre pour les communes extérieures.

Des mini camps sont proposés aux enfants de une à trois nuits suivant leur âge, toujours avec des activités dans la journée. L'an passé ils ont parcouru l'île de Bréhat à vélo, fait de la voile ainsi que de la plongée. Cette année, ils pourront faire de l'équitation à Minihy Tréguier.

Passant à l'âge de l'adolescence, les enfants choisissent une discipline convenant mieux à leur capacité et à leur envie. Le fait d'avoir pratiqué une multitude de sports proposés par le CIDS – CLSH favorise leur choix. C'est le but de cette association.

CCAS

Le CCAS, après avoir supprimé le voyage des anciens, se devait de trouver une activité de remplacement. Ce fut fait avec le « Ad vern a re goz » soit en français « le goûter des anciens ». Il a eu lieu le mercredi 9 juin.

Les membres de la commission ont assuré le transport des personnes n'ayant pas de moyen de locomotion ou ayant des difficultés avec la conduite d'une automobile.

Le CCAS après avoir signé une convention avec l'association de Denis Penndu, utilisa le véhicule adapté aux fauteuils roulants. Deux personnes ont de cet fait pu participer à cet après midi récréatif et c'est un point positif.

Le CCAS, dans cet activité, avait pour objectif de permettre à toutes personnes de participer à cet après midi récréatif.

Cette opération sera renouvelée le mercredi 24 novembre.

L'ARAL qui a déjà une grande expérience des réceptions a soutenu l'action du CCAS ce mercredi. Merci pour leur coopération.

Jean-Marc FABRE

Une année de travaux



Adjoint à la Sécurité

Chaque année voit passer son lot de travaux, les uns confiés à des entreprises spécialisées, d'autres moins conséquents exécutés en régie municipale. Parmi ces opérations on se contentera de citer les plus importantes à savoir :

Travaux de bâtiments, entretien ou rénovation

- réfection de l'étanchéité de la salle de jeux du camping
- remplacement des portes et impostes très dégradées de la galerie du clocher par des huisseries en aluminium
- reprise de faux plafonds à l'école élémentaire et au restaurant scolaire ; pose à neuf dans les sanitaires de l'école maternelle pour une meilleure isolation phonique
- reprise à neuf du plafond du porche d'entrée de l'école élémentaire
- remise en état des vitraux de l'église suite à du vandalisme, opération qui nous coûte près de 2 000 €
- décapage et vitrification des parquets de la salle des fêtes, devenus dangereusement glissants

Travaux sur réseaux divers

- aménagement d'une liaison piétons/vélos reliant le Bourg à Mabiliès après accord avec les services départementaux puisque le long d'une départementale. Ce passage, d'une largeur de 1,50 m le long de la RD6 emprunte ensuite la zone artisanale pour déboucher à l'entrée du lotissement.
- mise en place d'un escalier permettant de relier le bourg au chemin du littoral par la Villeneuve
- installation d'une commande spécifique d'éclairage public regroupant la sortie du Foyer et les parkings attenants, pour un meilleur confort et une économie d'électricité
- équipement des bâtiments communaux en systèmes économiseurs d'eau

Quelques travaux assurés en régie :

- l'aménagement d'un jardin du souvenir au cimetière du Tossen

- la mise en place d'un abri-jeunes près des tennis
- des aménagements à la chapelle de Kerallain : muret, porte (à suivre en peinture)
- création des espaces verts au nouveau lotissement de Kerespertz
- installation de jeux pour enfants au-dessus du bassin de Penker

et nombre d'autres travaux courants qu'il serait fastidieux d'énumérer de façon exhaustive, nos employés en assurant la charge tout au long de l'année.

Achats de gros matériel :

Chaque année de nouveaux besoins se font ressentir, soit du fait du vieillissement des engins, soit par le changement de méthodes de travail : modification des techniques de désherbage et de tonte pour tendre vers le zéro-phyto et optimiser les tontes tout en évitant le ramassage grâce à la technique du mulching.

Nous avons donc dû cette année (voir budget 2010) remplacer deux véhicules hors service : une voiture et un fourgon. L'achat d'un tracteur de petit format et d'un gyro-broyeur adapté s'est également révélé nécessaire, notamment pour l'entretien des chemins de randonnée, ceci en remplacement d'un matériel usagé.

L'achat d'un désherbeur thermique mieux adapté à certaines surfaces se révèle aussi judicieux, profitant ainsi de subventions exceptionnellement intéressantes de la part de la Région (50%) et de l'Agence de l'Eau (30%).

Assainissement :

Outre le remplacement de trois pompes de refoulement, le réseau d'assainissement a connu cette année une extension dans le secteur du Vouster/Roc'h Wen pour quelques 22 maisons aujourd'hui raccordables.

Voilà, pour l'essentiel, ce qui a pu être fait en une année... pour le confort et la satisfaction de tous et de chacun, nous osons l'espérer.

François LE BOZEC

Compte-rendus des Conseils Municipaux

Conseil du 11 Décembre 2010

■ **Transfert de compétences LTA : déchets inertes et tourisme**

Suite aux délibérations de LTA du 10 novembre dernier relatives au transfert des compétences « déchets inertes » et « tourisme », il est nécessaire d'adopter une délibération dans chaque commune.

Dans le cadre du transfert de la compétence « **Elimination des Déchets inertes** » à Lannion-Trégor Agglomération, il est proposé de reconduire transitoirement les modalités actuelles de dépôt des déchets inertes issus des déchèteries dans les zones de remblais communales, pour les secteurs où cette prestation existait

Le volume des déchets inertes déposés dans ces zones de remblais communales diminuera avec la mise en place du tri des gravats et des filières de valorisation et de réemploi mises en place par Lannion-Trégor Agglomération à partir de 2010.

Cette convention prendra effet à la prise de compétence pour une phase transitoire (mise en place des nouvelles filières de valorisation) selon la capacité des 6 communes concernées à pouvoir continuer à accepter les déchets inertes dans leur zone.

Le Conseil adopte la convention à l'unanimité

Dans le cadre du projet de territoire, **le tourisme** est une des activités essentielles à l'économie du territoire. Au-delà d'une réflexion sur l'optimisation des moyens en matière d'accueil et d'information des touristes à l'échelle communautaire, Lannion-Trégor Agglomération doit être en capacité de mener une véritable politique touristique avec, entre autres, l'élaboration d'un schéma de développement touristique.

La Communauté d'Agglomération doit disposer d'une compétence touristique à part entière et avoir la possibilité de confier les missions touristiques à un office de tourisme communautaire structuré sous forme d'EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial).

Le conseil municipal décide d'accepter à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération.

■ **Eclairage Public Kérespertz 2**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du devis proposé par le Syndicat Départemental d'Electricité pour l'éclairage public de Kérespertz 2 pour un montant total de 21 000 € TTC, la participation communale étant de 60 % du coût des travaux TTC soit 12 600 €

Adopté à l'unanimité.

Un projecteur S 299 est à changer au stade de football pour un prix proposé par le SDE de 690 € ; reste

à la charge de la commune sur cette somme : 360 €
Adopté à l'unanimité.

■ **Emprunt assainissement**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'emprunt de 1 000 000 € inscrit au budget assainissement 2009.

La proposition du CRCA est retenue et le conseil municipal en prend acte conformément à l'article L 2122-22.

■ **Sentier du Littoral: situation du projet**

Monsieur le Maire rend compte de l'état d'avancement de la remise en état de la servitude de passage sur le littoral et du courrier de Mr GRIMAULT, qui s'oppose à tous travaux sur sa propriété. La lettre a été adressée à Mr le Préfet et la mairie attend la réponse des autorités.

■ **GrDF : redevance d'occupation du domaine public**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de GrDF relatif à la redevance due à la commune pour mise à disposition des canalisations de gaz naturel. A Louannec, le linéaire est de 18 200 mètres et la redevance maximale est de 782,34 € à payer par GrDF.

■ **Ecole Maternelle : Présentation de l'Avant-Projet Détaillé (AVP)**

Mme Bouvier décrit l'APD présenté par le cabinet d'architecture FAUQUERT au vu des besoins rédigés par la commission « Projet Ecole Maternelle » couvrant un SHON de 1149 m². Le projet envisagé de qualité environnementale comprend la « Très Haute Performance Energétique ». Deux membres de la commission ont demandé d'évaluer ce même projet en « Bâtiment Basse Consommation ». Mme Bouvier explique la spécificité des deux projets et les coûts estimés (soit 250 000 € supplémentaires pour la BBC par rapport à la THPE). Elle expose ensuite les subventions demandées auprès du Contrat de Pays, du Contrat de Territoire et de Lannion Trégor Agglomération ainsi que la subvention déjà reçue au titre de l'Ecofaur.

JP Morvan présente le tableau total des investissements au regard des subventions demandées et leur impact sur le budget municipal pour les années à venir.

En conclusion, le projet passe dans le budget en THPE, très difficilement en BBC, car le conseil n'aurait plus suffisamment de capacité financière pour traiter les autres chapitres du budget. Il est

conclu que la BBC est intéressante mais chère.
Le conseil est invité à délibérer :
Pour la BBC : 2 voix (P. Bénis, N. Verdier)
Pour la THPE : 21 voix
L'étude énergétique sera donc effectuée en THPE.

■ **Présentation projet logements locatifs Côtes d'Armor Habitat Kerespertz**

Mme Bouvier présente le dernier projet porté par M. Joncour, mandaté par Côtes d'Armor Habitat, à l'unanimité le projet est refusé. CAH sera contacté pour que ce projet soit revu.

■ **Demande de subvention à LTA pour la création d'aménagements de sécurité sur une route d'intérêt communautaire**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès de LTA au titre de la réfection globale et la création d'aménagements destinés à ralentir la vitesse sur la route de Nantouar d'intérêt communautaire. Demande de subvention de 10% sur le devis présenté de 401 690 € HT.
Adopté à l'unanimité.

■ **Projet d'effacement de réseaux et servitude de passage Villeneuve**

Deux propriétaires habitant la Villeneuve souhaitent que la route d'accès à leur maison, qui est privée, soit fermée. Il existe un autre accès public mais il est actuellement peu praticable (pente très importante). Ces propriétaires acceptent d'attendre la réalisation de travaux de sécurisation du chemin d'accès public avant de fermer leur route au public

Le conseil municipal accepte que le maire signe une convention de servitude de passage avec ces deux familles pour la partie allant du futur escalier au chemin du littoral.

■ **Questions Diverses**

- **collectif Maternelle en danger** : courrier pour une motion adopté à l'unanimité.

- **courrier de l'association des Petites Villes de France** pour une motion appelant officiellement les pouvoirs publics nationaux à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial de nos communes.

- **Sol du Foyer** : devis de Trégor Ponçage : 6110,72 €
Adopté à l'unanimité.

- **Véhicules à remplacer** : il est urgent de les commander pour bénéficier de la « prime à la casse » qui s'arrête le 31.12.
Pour un pickup DACIA à 10 237,13 € et un fourgon à 19 000 € (estimatif maximal, attente d'un dernier devis).
Abstention : 1 voix (D. Landais pour procuration à A. Melin).

- **Terrain de football** : il est nécessaire d'édifier une protection grillagée pour prévenir les jets de ballon sur le lotissement. Les devis présentent des coûts entre 8 000 et 10 000 €. Ce dispositif est prévu pour être déménagé au Poulajous lorsque les terrains sportifs s'y trouveront.

- **Présentation du bilan camping et école de voile par J. Mazéas** :

Demande un accord de principe pour l'affectation d'une somme de 15 000 € dans le budget 2010 afin de réparer le toit de la salle de jeux car les travaux sont urgents (fuites importantes).

Adopté à l'unanimité.

J. Mazéas discute actuellement d'un projet de convention pour la gestion de l'école de voile du Lenn avec la commune de Perros-Guirec et sa station nautique pour créer un partenariat. Le vote des tarifs concernés est reporté à une date ultérieure.

Conseil du 24 Février 2010

■ **Vote des subventions 2010**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des propositions de subventions pour 2010 émanant de la commission des Finances.

L'augmentation des subventions est alignée sur l'augmentation des tarifs communaux. Comme ceux-ci ne bougeront pas en 2010, l'adjoint aux finances propose de ne pas augmenter les subventions des associations loisirs et associations scolaires pour 2010. Il est rappelé que « il est

strictement interdit à une association de reverser tout ou partie d'une subvention à d'autres associations (article 15 du décret-loi du 2 mai 1938) et qu'une collectivité (commune ou communauté) ne peut attribuer une subvention à une association que si son activité est compatible avec les compétences de la collectivité ». Ceci concerne l'emploi, le transport et la piscine qui sont déjà prises en compte par Lannion Trégor Agglomération. Seules les associations qui ont fait une demande de subvention ont été prises en compte avec un

bilan, un budget prévisionnel et une présentation des activités de l'association.

L'organisation du Comice agricole du canton de Perros Guirec revenant à la commune tous les 9 ans, doublement de la subvention soit 1084 euros.

■ **Ecole Maternelle : Demande de DGE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la demande de Dotation Globale d'Équipement pour la nouvelle école maternelle et d'approuver le plan de financement ci-dessous

Coût total du projet	1 326 000 € HT
Subvention Conseil Général	100 000 €
Subvention Conseil Régional	100 000 €
Emprunt	728 200 €

(l'emprunt sera fait en 2 tranches – la première est faite, la deuxième sera sollicitée en 2010)

Subvention DGE sollicitée 397 800 €

Le permis de construire a été déposé. Il sera examiné le 4 mars 2010.

Approbation à l'unanimité.

■ **Convention ATESAT**

Rappel du rôle de la convention pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) : c'est une prestation fournie par la DDE pour le chiffrage des coûts d'infrastructures routières. Cette convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2009. Il est possible de la reconduire à compter du 01 janvier 2010 pour une année reconductible 2 fois soit jusqu'au 31 Décembre 2012 pour un coût annuel de 1 643,06 €.

Approbation à l'unanimité.

■ **ERDF : Dépose surplomb Kérespertz et route de Nantouar**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal :

Du devis de 11 579,67 € TTC pour la haute tension route de Nantouar.

Du devis de 21 456,27 € TTC pour la dépose surplomb ligne HTA Kerespertz.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les devis et à faire effectuer ces travaux.

■ **Syndicat Départemental d'Electricité**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition du SDE pour la modification de l'éclairage public au parking communal pour un montant de 4 000 €, le montant à charge de la commune étant de 2 400 €.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition du SDE pour l'effacement des réseaux de la rue du Professeur Lesné, de la rue des Mouettes et de la rue des Cormorans. (Travaux subventionnés)

Réseau électrique, montant des travaux : 292 000 €, participation commune : 101 400 €.

Réseau éclairage public : montant des travaux : 96 000 € participation commune : 57 600 €.

Réseau téléphonique : montant des travaux génie civil : 56 000 € montant des travaux de câblage : 7 200 €.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition du SDE Pour la desserte en électricité du terrain cadastré A 254 pour un montant de 2 069,50 €.

Monsieur le Maire souhaite que le conseil se prononce sur la totalité des opérations (195 000 €) avec une réalisation en 2 tranches soit 2 fois 100 000 € pour optimiser le subventionnement.

Approbation à l'unanimité.

■ **Convention avec la ville de Perros-Guirec (centre nautique)**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition de convention étudiée en commission de camping-école de voile.

Approbation à l'unanimité.

■ **Emploi camping à compter du 15 mars 2010**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est indispensable d'avoir un second agent au camping à compter du 15 mars prochain afin de seconder Jean-Yves Derrien, gérant titulaire du camping et propose de recruter un agent contractuel pour la période, celui-ci étant chargé aussi de superviser bar et restaurant et l'animation et d'aider à la gérance.

Approbation à l'unanimité.

■ **Travaux d'étanchéité salle de jeux du camping**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des devis concernant l'étanchéité de la salle de jeux du camping. Le mieux disant est Trégor Etanchéité pour un montant de 18 709,46 € TTC.

Monsieur le Maire propose de voter ce budget sur le principe. La signature du contrat n'interviendra qu'après le vote du budget.

Approbation à l'unanimité.

■ **Droit de Prémption Urbain renforcé**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 04 septembre 2009, il avait décidé d'instaurer un DPU renforcé sur l'ensemble du territoire de la commune. Par courrier en date du 21 janvier 2010, Monsieur le Sous Préfet de Lannion attire l'attention de la commune sur les risques de recours éventuels formés devant le Tribunal Administratif contre des décisions de préemption que la commune pourrait être amenée à prendre au motif que cette délibération n'est pas motivée, il demande d'annuler cette délibération et de présenter un nouvel acte motivé.

L'annulation est adoptée à l'unanimité.

■ **Questions Diverses**

- Heures de balayeuse : 79 €/h. La commune s'engage pour 50 heures dans un premier temps avec Poids Lourds d'Armor.

- Devis de la SARL POIRIER pour le remplacement de dalles dans le hall de l'école primaire, la réalisation d'un plafond dans les sanitaires de l'école maternelle, le remplacement des dalles

au restaurant scolaire et l'alimentation électrique à partir de l'installation existante pour un montant de 6 290,96 € TTC.

Adoptée à l'unanimité.

- Devis pour 2 pompes Flyght sur le poste de relèvement du Lenn : 4312,18 € et 2 pompes Flyght sur le poste de la Villeneuve : 6 182,72€ (budget investissement).
Adoptée à l'unanimité.
- Le conseil autorise le Maire pour signer un acte de cession pour l'euro symbolique aux consorts Denis.
- Offre de Monsieur Louis Le Bouffant de léguer un tableau à la commune (offre acceptée par le Conseil).
- Courriers de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et de l'Association des Maires de France suite à la catastrophe de Haïti. Le Maire rappelle que LTA va décider d'un programme d'aide, donc la commune aurait intérêt à attendre, suggérant qu'un regroupement de communes seront plus efficaces qu'une seule.
- Demande de Mlle Gralowski pour une subvention de stage d'école d'infirmière au Sénégal. Le Conseil ne souhaite pas s'engager dans ce type

d'action, sachant qu'on n'a aucune maîtrise sur les demandes qui pourraient suivre cette acceptation.

- Achat de 5 bancs : 1 400 euros
Approbation à l'unanimité de l'ensemble de ces questions diverses.
- Logements sociaux :
C. Bouvier présente le projet remanié des 14 logements sociaux, la circulation dans l'impasse, les locaux à poubelles, le chemin piétonnier
Vote pour le projet :
Pour : 22 voix,
contre : 1 voix (P. Bénis).
Le projet est approuvé.
- Nom des rues pour le lotissement de Kerespertz 2 :
- la rue principale du lotissement :
rue Tristan de Coetmieux,
- l'impasse des prochains logements sociaux :
Impasse Tournemine
Approbation à l'unanimité
- Lecture d'une lettre de l'Inspecteur de l'Education Nationale annonçant le retrait d'un poste à l'école élémentaire en septembre 2010.

Conseil du 31 Mars 2010

■ Budget Commune de Louannec - Comptes Administratifs 2009

A. Fonctionnement :

- Les dépenses : **1 449 026,44 €**
- Les recettes : **2 024 106,65 €**

L'excédent de fonctionnement 2009 est de **575 080,21 €**, il sera reporté au budget primitif de 2010.

B. Investissement :

- Les dépenses : **620 818,54 €**
- Les recettes : **546 588,04 €**

Le déficit d'investissement 2009 est de **74 230,50 €**, il sera reporté au budget primitif de 2010.

■ Vote des taux d'imposition 2010

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire de maintenir les taux d'imposition inchangés, soit pour l'année 2010 :

Taxe d'habitation (TH)	14,48%	493 913 €
Taxe foncière (bâti)	16,73%	335 604 €
Taxe Foncière (non bâti)	67,30%	48 456 €
		877 973 €
Allocations compensatrices		52 391 €
		930 364 €

■ Budget Commune de Louannec - Budget Primitif 2010

Se reporter à la page 23.

■ Budget Annexe Camping Municipal - Comptes Administratifs 2009

A. Fonctionnement :

- Les dépenses : **339 878,56 €**
- Les recettes : **342 870,28 €**

L'excédent de fonctionnement 2009 est de **2 991,72 €**, il sera reporté au budget primitif de 2010.

B. Investissement :

- Les dépenses : **74 698,08 €**
- Les recettes : **32 336,91 €**

Le déficit d'investissement 2009 est de **42 361,17 €**, il sera reporté au budget primitif de 2010.

- **Le compte administratif 2009 du camping municipal.**

Approuvé à l'unanimité.

■ Budget Annexe Camping Municipal - Budget Primitif 2010

A. Fonctionnement : 424 991 €.

B. Investissement : 99 211 € dont **40 000 €** d'amortissement et **58 561 €** d'emprunts.

Approuvé à l'unanimité.

■ Budget Annexe Assainissement – Budget Primitif 2010

A. Fonctionnement : 283 980 €.

B. Investissement : 753 517 € dont **373 517 €** d'excédent d'investissement reporté, **220 000 €** de FCTVA, **60 000 €** de subventions et **100 000 €** d'amortissements.

Approuvé à l'unanimité.

■ Budget Annexe Lotissement de Kerespertz

Le budget primitif 2010 du lotissement de Kerespertz est approuvé à l'unanimité.

(Voir CA et budget 2010 en page 23)

■ Contrat de territoire

Les subventions du Conseil Général étaient auparavant données via un guide. Maintenant cela se fait via un contrat de territoire entre le conseil général et LTA. Les orientations prioritaires ont été définies entre communes au sein du Conseil Communautaire.

Comité Départemental de Tourisme



Comité Départemental du Tourisme

7 rue Saint-Benoît

BP 4620

22046 Saint-Brieuc Cedex 2

Tél. 02 96 62 72 00 - Fax 02 96 33 59 10

www.cotesdarmor.com



Côtes d'Armor Tourisme, en association avec les offices de Tourisme, gère le label de « Clévacances », officiellement reconnu par le ministère du Tourisme depuis 1997. En Côtes d'Armor, ce sont 1 000 meublés de tourisme et 400 chambres d'hôtes qui sont labellisés Clévacances, plaçant le département parmi les premiers en nombre de labellisés.

Le label Clévacances certifie que les locations répondent aux normes minimales d'habitabilité, d'hygiène et de sécurité définies par l'arrêté ministériel de 1997 (ex : hauteur sous-plafond, surface des pièces, hors de nuisances de types olfactives, auditives, visuelles). La qualité de l'environnement, des équipements et du mobilier, l'harmonie d'ensemble sont des critères complémentaires conformes à la chartre de qua-

lité Clévacances pour les locations saisonnières que nous vous proposons d'afficher à l'accueil de votre mairie.

Le réseau Clévacances des Côtes d'Armor va informer tous ses ressortissants, propriétaires de meublés de tourisme, de l'obligation de se déclarer en mairie avant le **30 juin 2010**, selon les nouvelles modalités contenues dans le décret n° 2009-1652 du 23 décembre 2009. Celui-ci précise que la « déclaration est adressée au maire de la commune où est situé le meublé par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ». Un document CERFA a été réalisé par le Ministère afin de faciliter l'enregistrement des meublés de tourisme. A toutes fins utiles, vous pouvez télécharger le document CERFA à partir de notre site :

www.cotesdarmor.com/fr/infosprofessionnels.php

Si des propriétaires non labellisés désirent avoir des informations sur notre label, ils doivent se rapprocher de l'Office de Tourisme le plus proche ou nous contacter au 02 96 62 72 01 (le lundi de préférence).

Taxe de séjour

Définition

La taxe de séjour est une contribution financière demandée aux touristes qui fréquentent un territoire où cette taxe est instituée.

En effet, les communes touristiques connaissent en saison un afflux de population tel que les équipements publics doivent être surdimensionnés par rapport aux besoins de la population permanente. La réalisation de ces équipements, le fonctionnement de ces services entraînent donc un surcoût dont le financement repose pour partie sur la fiscalité locale. Aussi afin de ne pas subir l'intégralité de cette charge aux résidents permanents, une contribution financière est demandée aux touristes de passage par le biais de la taxe de séjour.

Personnes assujetties à la taxe de séjour

Seuls les touristes hébergés à titre onéreux dans les campings, hôtels, les gîtes ruraux et meublés, les chambres d'hôtes et les locations saisonnières sont soumis à cette taxation. Sont exonérés de toute taxe, les mineurs de moins de 18 ans.

Dates d'application

Du 1er avril au 30 septembre.

Montant

La taxe est fixée par une commission intercommunale réunissant toutes les communes du canton.

Camping 3 étoiles : 0,30 €

Hôtel 3 étoiles : 0,85 €

Hôtel 2 étoiles : 0,60 €

Hôtel 1 étoile : 0,50 €

Hôtel sans étoile et locations saisonnières : 0,40 €

Gîtes ruraux et meublés :

1 épi ou 1 clé : 0,50 €,

2 épis ou 2 clés : 0,60 €,

3 épis ou 3 clés : 0,85 €

Chambres d'hôtes : 0,50 €

Les logeurs collectent pour le compte de la collectivité cette taxe directement auprès des personnes en séjour dans leur établissement. Ils sont soumis aux obligations suivantes :

- Afficher les tarifs dans le logement et faire apparaître sur la facture « clients » une ligne « Taxe de séjour » (Cette ligne « taxe de séjour » fait état du nombre de personnes hébergées, du nombre de jours de location et du motif d'exonération).
- Remplir le carnet à souches retiré auprès des services de la mairie : pour chaque cas, 1 volet à remettre au client contre paiement, 1 volet pour le loueur, le dernier volet doit être rapporté en fin de saison avec le montant total des taxes perçues à la mairie.

Christiane BOUVIER

Loueurs, n'omettez pas de remplir vos carnets à souches et de les rapporter en mairie, la dotation touristique de LOUANNEC en dépend, elle s'élève à 35 000 €, nous devons continuer à la percevoir car elle représente une part non négligeable du budget communal.



L'école maternelle

Dans quelques semaines, l'année scolaire sera déjà finie ! Chacun prendra le chemin des grandes vacances, sous le soleil, nous l'espérons. Dans les classes, chacun s'affaire pour clore les différents projets en cours.

A compter du 20 mai, le jeudi, les enfants de la grande section iront à la piscine. Déjà en classe, les activités s'organisent autour des découvertes du milieu de l'eau.

Le 7 juin au matin, les enfants de la classe, se rendront à Trégastel pour visiter l'aquarium.



Mesdames Marie-Thérèse Salaün et Marylène Le Lay ont organisé une journée à la Ferme Enchantée le mardi 4 mai pour tous les petits de l'école. Encadrés par des parents les enfants ont pu observer et toucher les animaux.



Les enfants des classes de Mesdames Catherine Remars et Christine Vannier, après la sortie au mois de septembre au Sentier Musical de Cavan, poursuivent à l'école le travail sur le son et le bruit. Etienne, animateur du Centre de Cavan est venu dans les locaux scolaires par trois fois au cours des mois d'avril et mai.



Au cours du mois de juin, le 17 et le 18 juin les enfants de l'école maternelle présenteront à leurs parents le travail sur le son sous la forme d'une exposition et nous finirons l'année par la sortie plage, sur la plage de Louannec moment convivial (si la météo est des nôtres!!!) avec les familles.

Nous sommes conscients que tous ces projets ne pourraient voir le jour sans l'adhésion des familles et le soutien généreux du CAEL et de la municipalité. Nous remercions donc chaleureusement l'ensemble des partenaires qui vont, à leur façon, aider nos petits à devenir des grands!

Bonnes vacances à tous, et rendez-vous le 2 septembre pour une nouvelle rentrée.

L'équipe enseignante



Éducation artistique à l'école élémentaire

Arts visuels, éducation musicale, jeu théâtral, danse, cirque

L'éducation artistique développe l'aptitude à l'expression et le goût de la création. Elle favorise l'épanouissement de l'autonomie et de la personnalité de l'élève. Elle permet de mieux équilibrer les formes diverses d'intelligence et de sensibilité.



Arts visuels : Cette pratique amène l'enfant à exploiter différentes techniques, à utiliser différents supports, à utiliser des instruments variés (craies, pastels, encres, peintures, brosses, éponges, pinceaux...), à améliorer le geste, à développer l'imagination, à analyser des œuvres, à différencier concret et abstrait, à reconnaître quelques œuvres d'artistes, ... L'enseignant s'applique à valoriser les productions des élèves. Il en encadre quelques-unes, en expose d'autres. Celles-ci embellissent les murs des classes et les couloirs de l'école.

Éducation musicale : Elle s'appuie sur des pratiques concernant la voix et l'écoute : jeux vocaux, chants divers, en canon et à deux voix, en petits groupes ou en formation chorale. Ces pratiques vocales s'enrichissent de jeux rythmiques joués sur des objets sonores appropriés.



Le projet mis en œuvre à l'école avec l'aide d'une intervenante a permis une présentation au public, les parents d'élèves, sur la scène du foyer. Les enfants ont ainsi vécu pleinement les

exigences de l'interprétation et se sont approchés des démarches du musicien interprète.



Jeu théâtral, danse, cirque : Les diverses activités physiques, sportives et artistiques participent à l'éducation à la santé et à la sécurité. Elles répondent au besoin de bouger et au plaisir d'agir chez l'enfant. Elles donnent aux élèves le sens de l'effort et de la persévérance. Concevoir et réaliser des actions à visées artistique, esthétique ou expressive apprend aux élèves à mieux se connaître, à mieux connaître les autres, à accepter puis à dominer leurs émotions, à prendre des repères dans l'espace pour réussir leurs actions, à mettre en place des codes, des règles...Présenter le travail à un public est motivant et valorisant. Aussi chacune des classes engagées dans ces projets les présentera d'abord sur la scène du Carré Magique à Lannion en ce qui concerne le projet dansécole et cirque en partenariat avec le Carré Magique. Le projet théâtre sera présenté sur la scène du théâtre «Le champ au Roy» à Guingamp. Enfin les parents d'élèves pourront applaudir les élèves lors de la présentation à la salle du foyer à Louannec.



Bonne fin d'année scolaire et bonnes vacances ensoleillées à tous!

Christiane MALACARNE



CAEL

Les activités du CAEL ont redémarré en Septembre, à la rentrée des classes. Le CAEL organise diverses manifestations pour aider au financement des sorties et des activités pédagogiques organisées par les enseignants des écoles maternelle et élémentaire comme par exemple la classe de voile, le stage de kayak, le Fest Deiz, diverses sorties scolaires au cinéma ou au Carré Magique, des achats de matériels...

Le loto des marmots a été reconduit avec la même formule que l'année dernière. Le succès était au rendez-vous avec la participation de nombreux enfants venus tenter de gagner les jouets mis en jeu. Côté gagnants, comme chaque année, la même famille louannécaine s'est distinguée: elle se reconnaîtra !



Fin novembre, le foyer était trop petit pour accueillir les exposants à la bourse aux jouets : le succès ne se dément pas et la bourse aux jouets de Louannec est devenue une référence dans le Trégor !

La distribution des sapins de Noël s'est déroulée dans la cour de l'école. Ce moment de convivialité s'est passé dans la bonne humeur, pour le plaisir des petits et des grands avec des biscuits et du vin chaud...

Dimanche 31 Janvier, le Foyer affichait complet pour le grand spectacle de magie. Stan Vitko, magicien professionnel venant de la région parisienne, nous a éblouis par ses tours de passe-passe. Ce n'est déjà pas facile de faire apparaître des oiseaux, mais les faire tous disparaître en même temps avec leur cage tient du surnaturel ! Tout le monde a beaucoup ri lors des tours de magie notamment lorsque les enfants participaient sur scène.

L'année se termine par la tombola et la traditionnelle kermesse des écoles le 6 Juin. Le CAEL s'associe au CAL pour organiser le vide-grenier et la fête de la musique du 21 Juin.

La prochaine rentrée démarrera par le forum des associations et l'assemblée générale à la mi-septembre, n'hésitez pas à vous joindre à nous.

Le bureau du CAEL



Centre de loisirs et activités sportives pour les enfants

DU 5 JUILLET AU 21 AOUT.

INFORMATIONS GENERALES

INSCRIPTIONS : en mairie jusqu'au 2 juillet et au centre directement pendant la période d'ouverture.

Le nombre de places étant limité, il est conseillé de s'y prendre le plus tôt possible.

ACCUEIL : de 7h 45 à 18h

GARDERIE : de 7h 45 à 9h 30 et de 17h à 18h

TARIFS :

Enfants des communes du CIDS	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
1/2 journée (matin ou après midi)	8,50€	15,00€	22,50€
Journée	13,50€	23,00€	31,50€
Forfait semaine	62,50€	105,00€	147,50€

Pour les enfants hors communes CIDS, section centre de loisirs : + 20 % au total.

Les bons vacances (CAF et MSA) sont acceptés (pour la CAF, il faut que l'enfant vienne sur 4 jours minimum, à la journée ou à la demi-journée).

LES PROGRAMMES :

Pour les Marsuplots : (4-6 ans) : programme affiché au début de chaque semaine

Pour les grands (7-12 ans) : programme des activités au choix chaque jour.

Côté pratique :

Pour les enfants faisant la sieste : apporter une couverture.

Pour tous : pensez à mettre des chaussures de sport dans un sac car elles sont indispensables au gymnase de Louannec.

Les minicamps :

Pour les grands : (7-12 ans)

Trois minicamps auront lieu cet été (de une à trois nuits en camping). En juillet : équitation, à Minihy Tréguier (7-10 ans) et cirque/vélo à Plouha (9-12 ans) et un autre en août (non fixé à l'impression de ce bulletin).

Renseignements : Aline SIMON au 06.73.39.22.16

Nb : pour participer à un des camps, l'enfant doit avoir été au moins 5 journées au centre de loisirs depuis janvier 2010. L'accès à ces camps sera ouvert aux autres enfants 10 jours avant chaque camp.

Pour les 5 et 6 ans :

camp d'une nuit : ferme équestre de Minihy Tréguier et camping de Louannec (selon les dates). 6 places maxi : réservé aux enfants fréquentant le centre durant l'été.

CAP SPORT ET CAP MOMES :

Pour le sport et la culturel : CAP MOMES ET CAP SPORT : des stages de découvertes durant l'année scolaire et les petites vacances.

• LE MERCREDI MATIN :

CAP MÔMES : enfants de moyenne et grande sections de maternelle.

Cette année, 4 activités étaient proposées en initiation : judo, éveil gymnique, jeux de ballons et mini tennis.

La séance dure une heure chaque mercredi matin.

CAP SPORT : enfants du primaire.

Les inscriptions pour le Cap Sport, démarrent au forum des associations de Louannec qui aura lieu le premier samedi de septembre, au foyer. Le programme des activités proposées sera donné à tous les enfants de l'école de LOUANNEC et sera disponible en mairie.

• LES PETITES VACANCES SCOLAIRES :

Des stages d'une heure environ sont proposés durant 5 jours pour les petits comme pour les grands. Le culturel s'associe au sportif puisqu'on peut enchaîner une activité sportive avec une activité manuelle comme la peinture.

Renseignements : Aline SIMON au 02.96.23.20.63

ou 06.73.39.22.16

Syndicat Intercommunal d'Entraide du Canton de Perros-Guirec

Depuis 2003, le Syndicat d'Entraide a mis en place un service de portage de repas à domicile et aujourd'hui est créé un nouveau service d'aide au lieu social et de soutien.

A- Service de portage de repas à domicile

Les repas

Les repas sont préparés et livrés en liaison chaude dans des « Malinettes » spéciales par trois véhicules adaptés à la livraison de repas à domicile.

Les menus sont très variés et équilibrés. Chaque malinette comprend :

- 1 entrée (crudités, charcuterie, entrée froide)
- 1 plat protidique (viande ou poisson accompagnés de légumes et féculents)
- 1 dessert
- 1 morceau de pain
- 1 potage et 1 laitage pour le soir.

La livraison est assurée tous les jours, du lundi au dimanche, entre 11h 45 et 13 h par des salariés du service.

Le coût des repas

Le Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal d'Entraide, après étude des orientations budgétaires pour l'année 2010, a décidé de **baiss**er le **prix du repas** livré à domicile de 10,40 euros à **9,90 euros**, afin de rendre plus abordable le coût des repas par portage aux personnes à faibles revenus.

Ce nouveau tarif est entré en vigueur depuis le 1er février pour tous les usagers du service.

Les demandes d'inscription

Elles sont enregistrées au secrétariat du Syndicat d'Entraide.

Il n'y a pas de minimum imposé (on peut tout à fait commander 1 repas par semaine) mais il est demandé tout de même une certaine régularité. Vous avez aussi la possibilité d'être livré à des moments de l'année lors de problèmes de santé particuliers. La formule reste très souple. Il est possible de modifier le nombre de repas ou les jours de livraison en prévenant 48 heures à l'avance ou en laissant un message sur le répondeur le week-end ou au moment de fermeture de bureau. Le répondeur est interrogé régulièrement.

La facture est établie de façon mensuelle par le secrétariat et gérée par une rég

N'hésitez pas à utiliser ce service si besoin, quelques places sont encore disponibles.

B- Nouveau service d'aide au lien social et de soutien face à l'isolement des personnes âgées.

Ce nouveau service fonctionnera à compter du 1er juillet 2010.

Sa vocation sera de venir en aide à la personne âgée souffrant d'isolement sur demande ou signalement par le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la commune en s'adressant à la mairie, dans le but d'instaurer, si nécessaire, ou tout simplement, de restaurer et de développer du lien social.

Ce service aura également pour but de mettre en place une veille sociale pour une meilleure qualité de vie de nos anciens.

Profitez-en, c'est gratuit !

Contacts

Syndicat Intercommunal d'Entraide au :

25 avenue de la Mairie - 22700 SAINT QUAY-PERROS

Tél : 02.96.91.00.09 - Fax : 02.96.49.09.17

E-mail : siecgr@wanadoo.fr

(ouvert au public du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h 30 sauf le mardi et le jeudi après-midi).

Ou contacter la mairie de Louannec : 02 96 23 20 63

Nicole MICHEL

La bibliothèque sonore

• De bouche à oreille...

« **Les bibliothèques sonores de l'Association des Donneurs de Voix** » (ADV) vont faire du bruit...

Quelle activité extraordinaire que lire !

Prendre un livre et s'y plonger, une minute, une heure, une journée ou une vie.

La lecture nous accompagne toute notre vie !

Deux millions de déficients visuels vivent en France, hommes et femmes, dont beaucoup sont arrivés à l'âge de la retraite en ne pouvant plus lire.

Lorsque l'on a aimé lire et que l'on se trouve à un moment de sa vie amputé de ce plaisir, c'est un manque cruel.

Mais heureusement, dans la majorité des cas, tout problème a sa solution !

Pourquoi se priver de lecture alors que **l'Association des Donneurs de Voix** pourrait changer leur quotidien ?

• De la parole enregistrée au livre audio : un peu d'histoire...

La fin du XIX^{ème} siècle a connu les débuts des premiers enregistrements.

1877-1878 : l'américain Thomas Alva EDISON et le français Charles CROS inventent le phonographe : « la machine parlante ».

En 1911, Ferdinand BRUNOT crée en France les « **Archives de la Parole** ». Il fonde un laboratoire expérimental et un musée phonographique. Emile PATHE sera le mécène de ce laboratoire installé à la Sorbonne à Paris.

En 1920, Jean POIROT en prend la direction jusqu'à son décès brutal en 1924.

Hubert PERNOD, pionnier de l'enregistrement sonore de terrain, en assurera la direction.

Les « Archives de la Parole » deviennent le « **Musée de la Parole et du Geste** » qui s'installe au 19 de la rue des Bernardins dans le 5^{ème} arrondissement de Paris.

1938 voit la création de la « **Phonothèque Nationale** ».

Aujourd'hui, le Département Audiovisuel de la Bibliothèque Nationale de France (Gallica) conserve les enregistrements.

Avant que le livre papier ne soit inventé par notre cher Gutenberg au XV^{ème} siècle, c'était par tradition orale que les histoires étaient véhiculées.

Il y a seulement 50 ans, « Les Maîtres du Mystère » connaissaient un grand succès de 22 années en adaptant des romans à la radio comme « Le Chien des Baskerville » d'Arthur Conan Doyle. Nombre de nos grands-parents et parents attendaient cette émission avec impatience !

Le livre audio, ne fait donc, quelque part, que retourner aux sources de la littérature.

Il n'est pas un livre comme les autres et encore moins le parent pauvre du livre.

Il s'inscrit dans un système qui a d'autres exigences que celui du livre papier classique.

C'est un livre parmi les autres, c'est le **LIVRE QU'ON ECOUTE**.

• L'Association

L'Association des Donneurs de Voix a été créée en 1972, à Lille, par le Lions Club dont l'objectif est d'agir ensemble au service des autres.

« **On ne peut aller bien loin dans la vie, si l'on ne commence pas par faire quelque chose pour quelqu'un d'autre** ».

Melvin JONES - (1879-1961) Fondateur du Lions Clubs International en 1917.

Reconnue d'utilité publique depuis 1977, l'Association des Donneurs de Voix a reçu son agrément paru au Journal Officiel le 15 décembre 2009 en la faisant bénéficiaire de l'Exception aux droits d'auteur en faveur des personnes handicapées (Loi du 11 Février 2005) : loi édictée pour favoriser tous les moyens d'accès à la culture pour les personnes présentant un handicap.

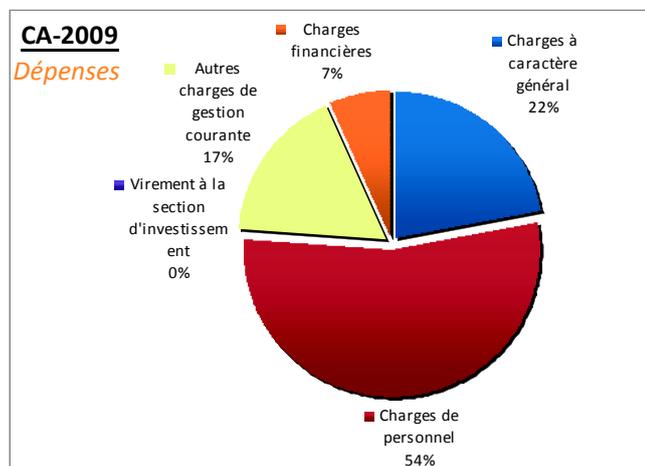
Malheureusement, elle compte moins de 15 000 audio lecteurs.

Cette association a pour objectif **de rompre l'isolement des personnes atteintes de troubles**

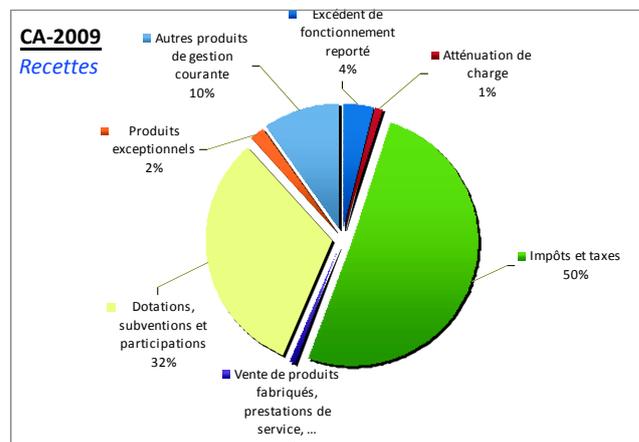
CA 2009 et budget 2010

(Tableaux et graphiques réalisés par Gervais Egault)

Répartition des dépenses de fonctionnement du compte administratif commune de 2009



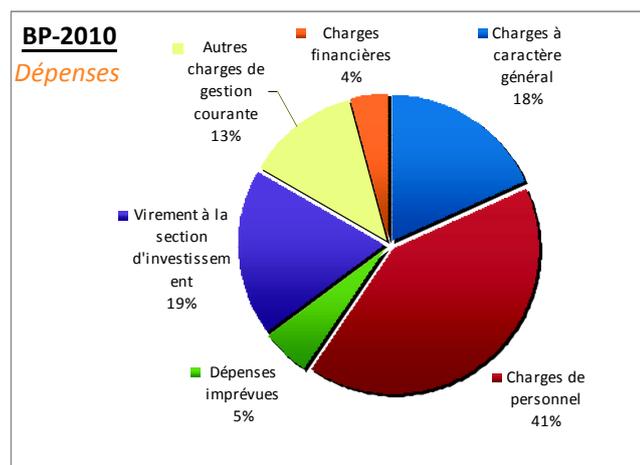
Répartition des recettes de fonctionnement du budget primitif commune de 2009



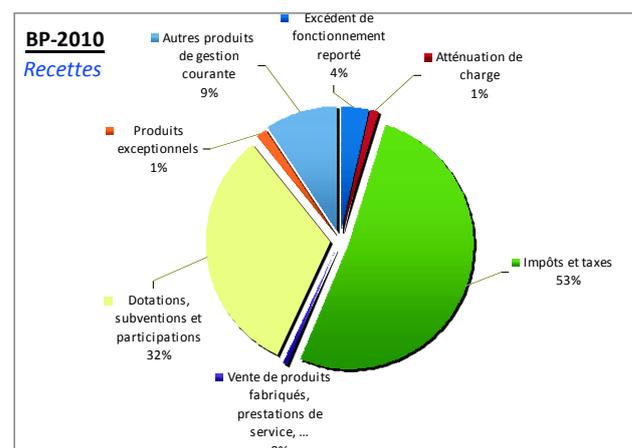
LC - Commune - Fonctionnement - Dépenses	CA 2009
Charges à caractère général	318 363
Charges de personnel	785 117
Dépenses imprévues	0
Virement à la section d'investissement	0
Autres charges de gestion courante	248 319
Charges financières	97 228
TOTAL	1 449 026

LC - Commune - Fonctionnement - Recettes	CA 2009
Excédent de fonctionnement reporté	78 401
Atténuation de charge	21 644
Impôts et taxes	1 027 147
Vente de produits fabriqués, prestations de service, ...	15 341
Dotations, subventions et participations	645 837
Produits exceptionnels	37 147
Autres produits de gestion courante	198 589
TOTAL	2 024 107

Répartition des dépenses de fonctionnement du budget primitif commune de 2010 :



Répartition des recettes de fonctionnement du budget primitif commune de 2010 :



LC - Commune - Fonctionnement - Dépenses	BP 2010
Charges à caractère général	367 786
Charges de personnel	832 750
Dépenses imprévues	106 044
Virement à la section d'investissement	374 036
Autres charges de gestion courante	255 600
Charges financières	83 200
TOTAL	2 019 416

LC - Commune - Fonctionnement - Recettes	BP 2010
Excédent de fonctionnement reporté	74 392
Atténuation de charge	20 000
Impôts et taxes	1 044 594
Vente de produits fabriqués, prestations de service, ...	9 240
Dotations, subventions et participations	650 170
Produits exceptionnels	30 020
Autres produits de gestion courante	191 000
TOTAL	2 019 416



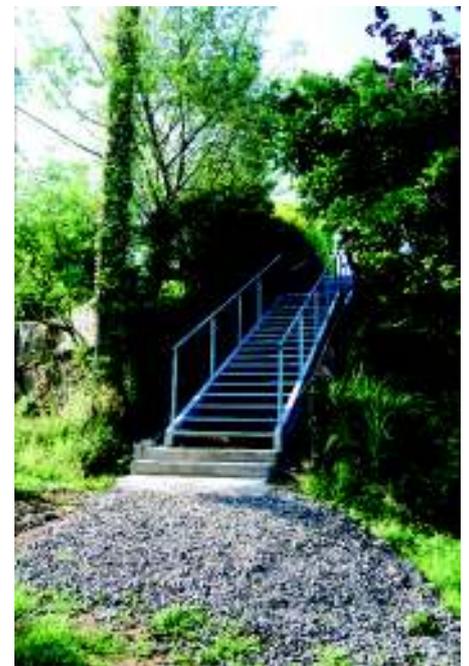
Entretien des espaces verts.



Réfection des trottoirs de la Za de mabiliès (poursuite du sentier piétonnier).



Abri-jeunes (Parking du Penker).



Edification d'un escalier sur le sentier piétonnier (la Villeneuve).



Aménagement parterre et bancs au Penker.



Renovation de l'entrée du camping et peinture sur la chaussée.



Kerespertz 2, nouveau lotissement communal.



Logements sociaux (Kerespertz 2, rue Tournemine).



Voirie définitive de Kerespertz 1.



Le défi.



Les U13 vainqueurs du tournoi du 1er mai en compagnie de Pierrick Saliou, Société KERYAN, sponsor du club.



Les U17 champions de critérium départemental.



Théâtre.



Vide grenier.



Céline DUPUY résidant chez ses parents à Jardellec en Louannec.

Céline DUPUY âgée de 9 ans fait partie des effectifs du Twirling Sport de Lannion. Le week end du 30 mai elle se déplaçait à Thionville pour la finale de championnat de France de cette discipline. Elle y obtenait la médaille de bronze en catégorie benjamine individuelle et la médaille d'argent en catégorie minime par équipe. Bravo à la championne.

visuels. Elle organise et gère des enregistrements. Elle peut recevoir des dons.

Pour réaliser son action, elle a généré dans toute la France, la création à nos jours de 120 « **Bibliothèques Sonores** » qui permettent aux personnes déficientes visuelles d'emprunter des livres enregistrés sur cassettes ou CD, au format MP3. Ces bibliothèques sonores travaillent en commun pour offrir un maximum de choix de lecture.

Elles cherchent souvent des lecteurs ou lectrices pour enregistrer les ouvrages.

Etre donneur de voix c'est avant tout être bénévole, être donneur de temps, c'est enregistrer chez soi des livres qui plaisent grâce à un logiciel conçu à cette fin : « 350 pages, cela représente environ 8 heures d'enregistrement et le double en temps de travail d'enregistrement ».

Il n'est pas aisé de devenir donneur de voix, car cela exige des qualités de diction, de prononciation et d'expressivité, avec, bien sûr, l'amour de la lecture. **Avis aux amateurs !**

Les donneurs de voix enregistrent sur cassettes ou CD les textes intégraux des plus beaux livres de notre littérature, classique ou contemporaine.

Le catalogue national compte 300 000 livres sonores.

Si les non-voyants de naissance ont en général les outils pour pallier la cécité, tous ceux qui ont brutalement perdu la vue, à cause d'un accident, d'une maladie ou de l'âge par exemple, sont souvent désarmés.

Pour la plupart d'entre eux, la lecture pourrait être un élément essentiel de leur équilibre intellectuel.

• Emprunter

Se procurer un livre sonore est une démarche simple. Ainsi, suffit-il de réserver et l'association se procure le livre sonore où qu'il soit en France, et envoie le livre en franchise postale aller et retour après inscription à l'une des bibliothèques sonores (BS).

Pour s'inscrire à la BS de son choix, le futur audio-lecteur, outre ses coordonnées, doit seulement fournir un certificat médical de son ophtalmologiste précisant que la vision est insuffisante pour lire ou une photocopie de la carte d'invalidité.

Un matériel d'écoute spécifique, procurant un grand confort de lecture, a été élaboré spécialement : le lecteur Victor.

Ce lecteur prend en charge, outre les formats Audio et MP3, le format Daisy, utilisé particulièrement **par les élèves et les étudiants non-voyants ou malvoyants**. Il permet de naviguer avec une grande facilité dans des ouvrages de structures complexes. La navigation est simple. L'ergonomie est parfaitement adaptée.

Trois bibliothèques sonores existent en Bretagne, Quimper dans le Finistère (02 98 90 38 96), Vitré en Ille et Vilaine (02 23 55 12 79), Vannes dans le Morbihan (02 97 47 04 18). Les Côtes d'Armor n'en disposent pas encore.

Entendre lire pour le plaisir, partager et faire partager ce plaisir sans prétention !

Merci aux pionniers de l'enregistrement !

« La lecture agrandit l'âme, et un ami éclairé la console » **VOLTAIRE** (extrait de l'Ingénu).

Nicole MICHEL

Appelez moi, je roule, je suis Agglomobi

Vous habitez Louannec, vous avez des difficultés à vous déplacer, Lannion-Trégor Agglomération vous propose le service « Agglomobi », un service de transport pour les personnes à mobilité réduite.

Pour qui ?

L'accès est réservé aux personnes invalides (carte d'invalidité à 80% et plus) et aux personnes de plus de 80 ans. Chaque bénéficiaire peut être accompagnée d'une tierce personne dans la limite des places disponibles.

Comment en bénéficier ?

Il suffit de présenter sa carte au chauffeur.

Comment je fonctionne ?

Pour réserver un voyage :

- la veille avant 17h pour un voyage le mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
- pour un voyage le lundi, la réservation doit être faite le vendredi avant 17h.

Votre réservation sera enregistrée dans la limite des places disponibles.

Téléphonez au numéro suivant : N° Azur 0 810 22 22 22 (Prix d'un appel local).

Centre d'appel ouvert :

- de 7h à 20h du lundi au vendredi
- de 8h à 12h le samedi

Le jour J, un minibus spécialement aménagé viendra vous chercher à votre domicile, à l'horaire convenu et vous déposera à l'adresse donnée lors de la réservation.

A quels horaires ?

Les transports sont assurés du lundi au vendredi de 9h 30 à 18h 30 et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h 30 (sauf jours fériés).

Combien je coûte ?

Le prix d'un trajet aller simple est de :

- 2,20 € quelle que soit la distance parcourue
- 1,70 € par carnet de 10 tickets

Et les tickets ?

Les tickets sont à acheter directement auprès du chauffeur du minibus. N'oubliez pas de présenter votre carte d'invalidité avant d'effectuer le trajet ou votre carte d'identité pour les octogénaires.

(Attention : ce service ne peut pas être utilisé pour les déplacements pris en charge par la Sécurité Sociale.)

Pour tout renseignement : LTA au 02 96 05 09 00.

S'ouvrir au Monde !



Des Etats-Unis, des Pays Bas, d'Australie, du Brésil ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre d'Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre, quelques mois au collège ou au lycée pour apprendre le français et découvrir notre culture. Pour compléter cette expérience, l'idéal est de vivre en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Pour la rentrée scolaire 2010, le CEI cherche des familles prêtes à accueillir Akane, Clara et Lukas.

Ils sont respectivement originaires du Japon, du Brésil et d'Allemagne et sont âgés de 16 à 18 ans. Ils adorent parler français et ont des intérêts divers tels que la musique, la photographie, le handball ou encore la danse.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches (ins-

cription scolaire) et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. "Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi. A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

Renseignements :

Sylvia HENNEBELLE

65 rue Yves Kerguelen

22190 PLERIN

Tel : 02 96 73 15 90 ou au 06 09 18 13 89





Comité d'Animation de Louannec

Théâtre

Les Louannigous se sont produits les 27, 28 mars et 2 avril pour un public complètement acquis à cette troupe communale. Ce fut une soirée pleine de rires.

La pièce bretonne a entamé le spectacle « Kov Gwillou vihan a ra trouz ». Après l'entracte ce fût la pièce de Marc Camoletti « La Bonne Adresse », toujours avec le même succès.



Kov Gwillou vihan a ra trouz



La Bonne Adresse

Vide-greniers

Le 25 avril dernier, le camping a ouvert ses portes au neuvième vide-greniers.

Les voitures attendaient l'ouverture des barrières dès 5h15 le matin, afin de choisir les meilleurs emplacements. Plus de deux mille personnes ont chiné, négocié et acheté.

Cette année, les conditions climatiques ont favorisé l'affluence des visiteurs et acheteurs.

Le Défi Louannecain

Le huitième du nom a eu lieu le 30 mai. Il comportait trois épreuves par équipe de deux.

Cette année toutes les épreuves étaient au départ du camping. La course à pied débutait au camping pour un parcours de 5,5km ou 9km. Elle était suivie d'un circuit sur le Lenn en kayaks, prêtés par le Conseil Général.

De retour à l'école de voile du camping les VTT attendaient leurs concurrents pour la dernière épreuve. Après 13 ou 23 km, retour et arrivée au camping, où chacun s'est vu récompensé d'une collation symbolique bien méritée.

Animation d'été

Le CAL finance deux karaokés qui auront lieu les vendredi 24 juillet et 07 août dans la salle de jeux du camping municipal.

Festivités prévues au deuxième semestre :

21 juin 2010	Fête de la Musique
4 septembre 2010	Forum des associations
27 novembre 2010	Théâtre : la troupe « Mets ton grain de scène »

Le Comité d'Animation de Louannec remercie les nombreux bénévoles qui participent à la réalisation des différentes manifestations organisées.

Christian GOIFFON

Ateliers et chemins

La section rando prépare sa sortie annuelle du mois de Juin dans l'Yonne : 6 jours de marche.

Les cours de couture ont lieu le mardi après midi de 14 H à 16 H 30.

Les cours de tricot ont lieu le mercredi matin de 9 H à 11 H 15

La randonnée se déroule tous les lundis après-midi

Pour tous renseignements : 02 96 23 11 05

A.R.A.L. Actualités

Janvier 2010 : Nouvelle année, nouvelle structure !

Le 14 janvier, lors de l'Assemblée Générale, les nouveaux statuts (inchangés depuis 1976) ont été adoptés par les adhérents : les deux principales modifications concernent :

- L'appellation : le sigle **ARAL** reste le même mais il signifie désormais « **A**mitié, **R**encontres, **A**ctivités, **L**oisirs ». Par ces quatre lettres nous avons voulu résumer les objectifs de l'Association.
- Le Conseil d'Administration : il se compose de 21 membres au lieu de 18 précédemment et le Bureau de 8 administrateurs au lieu de 6.

L'ARAL remercie bien chaleureusement Nicole Chapelain qui, après avoir assumé pendant quinze ans avec beaucoup de dévouement et d'implication la fonction de présidente, n'a pas souhaité renouveler son mandat. Elle continue, au sein du bureau, à apporter son vécu et son expérience à la vie associative.

Le 27 février, pour la première fois, l'ARAL organisait un repas d'hiver pour réchauffer les cœurs et les corps en cet hiver particulièrement rigoureux. 220 convives se sont retrouvés au Foyer pour une soirée, animée de chants bretons et de danses, autour d'un pot-au-feu préparé par Jacques, le boucher-traiteur. 60 plats à emporter ont également été servis.

Franc succès pour le concours de belote qui a réuni 50 équipes le 8 mars

Le 24 mars, 37 personnes ont participé à la fête du traditionnel cochon grillé qui avait lieu, cette année, à Saint-Nic. En cours de route, une halte à Pleyben nous a permis d'admirer le plus grand enclos paroissial de Bretagne et... d'éveiller nos papilles gustatives à la chocolaterie Chatillon !

Les responsables de la section « Marche » s'efforcent de varier les itinéraires et d'en faire découvrir des nouveaux. Toutes les randonnées présentent une spécificité en rapport avec la qualité du site ou celle du patrimoine environnant.

Tout en maintenant nos activités habituelles (marche, informatique, cartes, thés dansants...), nous souhaitons élargir notre horizon vers la découverte (ou redécouverte) du patrimoine de la région.

Carmen et Anne-Françoise



Composition du Conseil d'Administration :

Bureau :

Carmen LAIZET (présidente), Anne-Françoise CHANTEAU (vice-présidente), Jeannette LE ROY (trésorière), Adèle GUIOMAR (trésorière adjointe), Jeanne VENET (secrétaire), Michelle FAILLE (secrétaire adjointe), Nicole CHAPELAIN (conseillère déléguée), Jean FEUTREN (coordinateur).

Administrateurs :

Gérard BEAUVILLAIN, Gabriel BOISIVON, Marie-Jeanne GUYOMARD, Annie LE GOFFIC, Jean-Claude LE HENAFF, Denise LE MERRER, Jeannette LE PICHOURON, Jeannette MADEC, Jean-Claude PACARY, Gérard PERAZZI, Raymonde ROHERIG, Anna ROLLAND, Colette TREGOAT

ARAL (Amicale des Retraités et Anciens de Louannec) Activités et projets pour le deuxième semestre 2010

Activités	Dates	Heures	Lieux
Activités hebdomadaires			
Marches : 8 à 12 km 2 à 5 km	Lundi toutes les semaines Vendredi tous les quinze jours	13 h 30 - départ : 13 h 45 13 h 45 - départ : 14 h	Parking «Penker»
Informatique	Mardi	De 9 h à 10 h 15 : perfectionnement 10 h 30 à 12 h : initiation 14 h à 16 h : initiation et «à la carte»	Salle dite «verte»
Scrabble	Tous les vendredis	14 h	Foyer : salle 4
Jeux de cartes (belote)	Tous les vendredis	13 h 30	Foyer : salle 3
Animation chant	1 fois par mois	15 h à 16 h	MAPA
Autres activités prévues			
Loto	24 juillet	20 h	Foyer
Escapade de rentrée	15 septembre	8 h 30	Presqu'île de Crozon
Voyage en Espagne	Début octobre		Costa Brava
Sorties «Découverte du patrimoine local»	Octobre-novembre		
Concours de belote	25 octobre	14 h 30	Foyer
Thé dansant Orchestre : Alexandre Monnier	Mi-octobre	15 h à 19 h	Foyer
Sortie-spectacle de fin d'année	1 ^{er} décembre	15 h	Carhaix
Repas de fin d'année	9 décembre	12 h	Foyer

Des informations complémentaires paraîtront dans la presse en temps utile.

Une permanence est assurée le vendredi à partir de 14 h, salle 3 derrière le foyer.

Pour tous renseignements : 02 96 23 05 37 et 02 96 91 06 61- arall@live.fr

Club de Tarot

PETITE LEÇON DE TAROT : LE CHIEN



Le chien est un élément très important dans le jeu de tarot. Il est constitué de 6 cartes, distribuées au hasard par le donneur lors de la distribution des 78 cartes du jeu.

Le joueur pensant pouvoir assurer le contrat annoncé à ses adversaires, est appelé le « preneur ».

Il retourne les 6 cartes du chien. Là, il a souvent des surprises.

C'est un bon « chien » s'il comporte quelques bons atouts, 1 bout ou roi, dame ou cavalier. C'est un mauvais « chien » s'il n'y a que des basses cartes ou pas d'atout. Le preneur doit faire avec. Il doit mettre à « l'écart » 6 cartes qu'il ne juge pas utiles.

Au TAROT, bon ou pauvre, le « chien » ne mord jamais. Vous pouvez venir sans crainte

Renseignements au :
02 96 23 28 05 ou 02 96 23 25 83

Pierre COUDRET

Bourse aux vêtements de Louannec

Notre prochain rendez-vous : Octobre 2010

L'association « bourse aux vêtements » vous communique les dates de sa prochaine manifestation qui se tiendra au camping municipal de Louannec.

Le but principal de la Bourse aux vêtements est de permettre la vente de vêtements ou d'articles divers, en bon état et à petits prix. Les 10% retenus sur la vente permettent de faire des dons à diverses associations caritatives.

Nous invitons les initiés et peut être les non-initiés à noter ce prochain rendez-vous.

En attendant le rendez-vous du mois d'octobre, vous pouvez déjà trier toutes les affaires dont vous souhaitez vous séparer (hiver uniquement).

Pour cette bourse d'octobre, si vous avez des disponibilités pour nous aider, vous pouvez nous contacter par téléphone ou par email.

Merci à toutes et à tous.

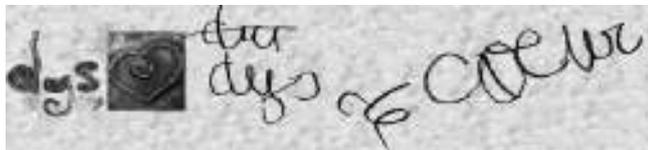
Que l'été soit agréable pour tous.

Eliane CHEVÉ
02 96 91 62 08
eliane.cheve@wanadoo.fr

Dépôt :	jeudi 14 octobre de 9h à 16h (12 articles max par personne)
Ventes :	Le samedi 16 octobre de 9h à 18h et le dimanche 14 octobre de 14h à 17h
Reprise des invendus :	samedi 23 octobre de 14 à 16h



Dys de Coeur



Votre enfant est-il DYSfférent?

L'association Dys de Coeur s'adresse à toute personne concernée (parents, jeunes, enseignants, rééducateurs, auxiliaire de vie scolaire,...) par les troubles spécifiques d'apprentissage : dyslexie, dyspraxie, dysorthographe, dyscalculie, etc ...

Ces troubles sont souvent méconnus. Bien souvent, l'absence de diagnostic précis prive l'enfant d'un accompagnement qui l'aiderait dans sa scolarité. Un environnement et des outils adaptés peuvent permettre aux enfants "Dys" de suivre une scolarité quasi-normale.

Nos objectifs sont en résumé les suivants:

- Faire connaître les différentes situations de handicap engendrées par les troubles d'apprentissage à la maison, au centre de loisirs, à l'école, en organisant des espaces d'échanges entre les jeunes souffrant de ces troubles, leurs parents, leurs rééducateurs, professeurs...
- Organiser des groupes de travail pour réfléchir à la place de ces jeunes en classe, aux pratiques pédagogiques, aux moyens de rééducation et de réadaptation.

- Collecter et échanger des informations, des outils, des trucs et astuces nécessaires à chacun.
- Recenser, développer, évaluer des outils informatiques qui pourraient être utilisés pour compenser les difficultés en milieu scolaire.
- Sensibiliser à l'utilisation des logiciels libres de droit.

L'association n'a pas vocation à se substituer à un enseignement différencié ni à des prises en charge rééducatives adaptées, mais souhaite devenir un lieu d'échange et de partage.

Association Dys De Coeur

<http://www.dysdecoeur.fr/>

email: webmestre@dysdecoeur.fr

Membres du bureau :

Présidente : Paule Le Jannou

Vice Présidente : Anne-Marie Conanec

Trésorière : Sylvie Le Gall

Secrétaire : Marie-Hélène Rousseau

Adresse :

2 Bis Gravélen 22700 LOUANNEC

La présidente, Paule Le Jannou

Union Nationale Des Combattants

Section de Louannec

8 mai 1945→8 mai 2010, 65 ans se sont écoulés. Le monde a tellement évolué durant ces années que l'on peut comprendre le peu d'attention porté aujourd'hui à cet anniversaire.

Et pourtant, interrogez les anciens, ils sont encore nombreux, qui ont vécu cette période douloureuse de la dernière guerre. Ils n'ont rien oublié. Les blockhaus de notre côte, celui du sentier du littoral sous la villa de Ker Avel sont toujours les solides témoins de l'occupation de notre pays.

Les anciens combattants ont le devoir de témoigner et de d'entretenir le souvenir de cette période et la mémoire de ceux qui ont combattu pour défendre puis libérer leur pays.

Nous sommes très heureux à Louannec d'avoir toujours à nos côtés, lors des cérémonies patriotiques et pour accompagner nos camarades disparus, notre Président d'honneur Jean Garaud. Il représente cette génération de combattants. Nous avons le bonheur d'avoir toujours nos anciens, Jean Jouen, Nicolas

Léon et Jean Prigent qui ont largement dépassé les 80 ans.

Un grand merci à Pierre Page qui a accepté de prendre la suite de notre ami Christian Salaün, comme porte-drapeau des combattants et prisonniers de guerre 39-45.

Le programme des activités 2010 de notre section a bien débuté, avec la réussite du couscous annuel. Bravo et merci à nos fidèles convives, car une fois encore, la salle du Foyer rural était bien remplie et la qualité du repas toujours très appréciée.

Le prochain rendez-vous est fixé au mois de Septembre, avec une sortie en car, sur une journée. Les feuilles d'inscription seront distribuées avant l'été. Merci d'avance à tous les adhérents de bien vouloir répondre rapidement, afin de faciliter le travail des organisateurs.

En attendant, bonnes vacances d'été à tous, avec du beau temps et de belles parties de boules !

LOUIS LE MARTRET



Digoridigezh ar skol nevez – Inauguration de la nouvelle école

Le samedi 20 mars dernier avait lieu l'inauguration des nouveaux locaux

de l'école Diwan de Louannec, en présence de Jean Nicolas, maire, de Gervais Égault, adjoint aux affaires scolaires, d'Anna-Vari Chapalain, directrice de Diwan, d'Ivona Connan, directrice de l'école, de Yann Laurent, président de l'association de gestion de l'école, des parents d'élèves et de nombreux membres du comité de soutien.

Les anciens locaux du 11 rue des Écoles, occupés par l'association depuis l'ouverture de l'école en septembre 2006, s'avéraient désormais trop exigus pour accueillir dans de bonnes conditions les 20 enfants inscrits en début d'année scolaire. Le choix de l'association s'est donc porté sur une grande maison d'habitation, dotée d'un vaste jardin, sise au 17 route de Tréguier, en face des commerces du bourg.

Toutes les personnes présentes ont ainsi pu découvrir les travaux réalisés par les parents d'élèves pour la mise aux normes et l'aménagement des différentes pièces (salles de classe, de repos, d'arts plastiques, espace réservé à l'apprentissage de l'informatique).

Chacun a pu constater la qualité d'accueil de ces locaux et notamment de l'espace de récréation au sein du jardin, entretenu pour l'occasion par les parents d'élèves quelques jours auparavant. Jardin qui a permis aux enseignants de mener à bien le projet pédagogique du printemps, par la création d'un petit potager pour l'apprentissage du jardinage.

Cette inauguration faisait suite à deux journées de



portes ouvertes qui ont vu l'inscription de 3 nouveaux enfants en classe maternelle.

Skrivadeg – Dictée

La Skrivadeg, c'est la dictée en breton organisée chaque année aux quatre coins de la Bretagne. Un élève de l'école participait à la finale régionale qui avait lieu à Brest le 22 mai, après avoir été sélectionné à Plouha lors des éliminatoires du pays du Trégor-Goëlo. Alexandre Hobbins de Perros-Guirec a gagné le premier prix de la catégorie CM. Une belle récompense pour cet élève de CE2, qui démontre, s'il en était besoin, la qualité de l'enseignement dispensé par ses professeurs depuis 4 ans.

Deiziataer – Agenda

Le fest-noz annuel de l'école, précédé du traditionnel repas galettes et crêpes, aura lieu au Foyer le samedi 23 octobre à partir de 19 heures.

Le calendrier Diwan de l'année 2011, présentant des aquarelles de Christian Dache, est disponible dès cet été auprès du comité de soutien. Prix : 10 euros.

Dont e darempred ganimp – Contacts

Ivona Connan, directrice : 02 96 91 01 34

Yann Laurent, président de l'AEP : 02 96 92 69 33
skoldiwanlouaneg@yahoo.fr

La médaille militaire

L'une des décorations les plus prestigieuses au monde, mais aussi des plus originales puisqu'elle récompense à la fois les soldats, gradés et sous-officiers et les généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi.

Historique de la médaille militaire

Par un coup d'état, dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre 1851, Louis Napoléon, Président de la II^e République, ouvre la voie à une restauration de l'Empire : l'Assemblée Nationale et le Conseil d'État sont dissous, le suffrage universel rétabli et un plébiscite annoncé.



Le 14 janvier 1852, il promulgue une nouvelle constitution, lui donnant l'ensemble des pouvoirs pour une durée de dix ans.

Huit jours après par décret du 22 janvier, **il institue** la médaille militaire. C'est sa propre effigie qu'il n'hésite pas à mettre, avec son prénom "Louis Napoléon" sur l'avvers de la médaille qu'il a créée et décrite dans un décret du 29 février. Elle est de plus surmontée de l'aigle impérial, tenant deux éclairs de foudre dans ses serres.

Décoration de souverain et non de Président, la médaille militaire reçoit de plus un ruban jaune bordé de vert qui rappelle celui de l'Ordre de la Couronne de Fer que Napoléon 1^{er} avait établi en 1805 pour son royaume d'Italie.

Pour l'histoire : une note retrouvée dans les Archives de la Guerre (accompagnée de l'original du décret du 19 février 1852) explique le choix du ruban. Le ruban de la Couronne de Fer était orange. Le Prince a retenu le jaune pour la médaille militaire, car avec le temps, l'orange vire au jaune comme on peut le constater au Musée de la Légion d'Honneur.

Le 21 mars 1852 eut lieu dans la cour des Tuileries, la première remise de médailles militaires à des sous-officiers et soldats cités à l'ordre ou blessés. Le premier médaillé militaire se nomme Jean-François Forgues, il appartient au 72^e de Ligne.

Le 10 mai 1852, la seconde remise eut lieu sur le Champ de Mars, devant la foule parisienne. Le général Foch la reçut le 21 décembre 1916, les généraux Joffre et Gallieni également. Le symbole de cette décoration était très fort : Le général Lyautey fut décoré au Maroc par un sous-officier, l'adjudant Caviglioli lui-même médaillé. On estime à un million le nombre de médailles militaires attribuées depuis sa création en 1852 à des soldats, marins, gradés et sous-officiers.

Sous le Second Empire, 43 médaillés militaires

furent remises à des généraux et amiraux. Chiffre exceptionnellement élevé.

La médaille est une couronne de laurier d'argent qui entoure un médaillon d'or où figure l'effigie de la République, entourée d'un cercle d'émail bleu où sont inscrits les mots : "République Française". Au revers, la médaille porte au centre du médaillon d'or, entouré d'un cercle bleu, la devise : "**Valeur et Discipline**". Les feuilles et boutons de laurier sont liés de deux rubans entrecroisés en haut et en bas. La médaille est suspendue à une bélière d'argent en forme de trophée d'armes. L'insigne est suspendu à un ruban jaune bordé de vert des deux côtés. La médaille militaire se porte après la Légion d'Honneur (ou éventuellement l'Ordre de la Libération) et avant l'Ordre National du Mérite.

A la chute du Second Empire, l'aigle qui surmontait la décoration fit place à un trophée d'armes et l'effigie de Napoléon remplacée par celle de la République (décret du 8 novembre 1870). La date de 1870 fut inscrite sur l'exergue.

Notons le fanion de la 3^e compagnie du 1^{er} RCP, décoré au Liban le 8 novembre 1983. Cette unité ayant perdu 58 soldats lors d'un attentat à Beyrouth. De rares personnalités étrangères ont reçu la médaille militaire. L'exemple de Churchill décoré par Paul Ramadier, Président du Conseil et médaillé militaire. La première femme médaillée militaire a été madame Rossini, née Barbe Marie-Jeanne, cantinière aux Zouaves de la Garde et blessée à Solferino, décorée le 17 juin 1859.

La Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (SNEMM)

Le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur gère la médaille militaire. De même, l'administration de la Légion d'Honneur s'étend à la médaille militaire. Les services administratifs communs sont installés au Palais de la Grande Chancellerie, 1, rue de Solferino, 75007 Paris. Le service des propositions et celui de gestion sont communs à la Légion d'Honneur et à la médaille militaire, sous la direction du Secrétaire général adjoint de la Grande Chancellerie. Les médaillés militaires sont soumis aux mêmes règles de discipline que les membres de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Société d'Entraide des Médaillés Militaires, elle joue un grand rôle social. Son siège ainsi que celui de l'Association de l'Orphelinat et des Œuvres des Médaillés Militaires est situé au 36, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris. A l'origine, société mutualiste, elle a été créée en 1904. Régie par la loi du 1^{er} avril 1892, approuvée le 10 mai 1904, elle fut reconnue d'utilité publique le 3 novembre 1931. La Maison des Médaillés Militaires, au 20, avenue Marc

Riché, 83408 Hyères, reçoit les adhérents de la Société. Elle édite une revue intitulée "Le Médaille Militaire", qui défend le prestige de la décoration, les intérêts et les droits de ses membres.

C'est en février 2007 qu'elle devient Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (SNEMM).

La 165^{ème} Section des Médaille Militaire du canton de Perros-Guirec.



Créée le 13 octobre 1912, elle a été mise en sommeil de 1970 à 1979 et remise sur pied le 24 février 1980 à l'initiative principalement d'un louan-

nécain, Emile Thomas (Président de 1980 à 1987) et des médaillés militaires du canton.

Aujourd'hui la section compte 145 adhérents, dont 98 médaillés militaires (marins, gendarmes, armée de terre, armée de l'air, services de santé des armées), 36 dames d'entraide et 11 membres associés.

Elle est actuellement présidée par Monsieur Jean-Luc Egea qui a succédé à Monsieur Guy Tanguy (administrateur et 1er vice-président national depuis juin 2007). Il est secondé dans sa mission par un louannécain, Monsieur Maurice Pennec (secrétaire et 1er vice-président de la 165^{ème} section).

Activités de la section : en janvier, la galette des rois ; en juin, une journée plein air. L'organisation de voyages (cette année l'Irlande du 7 au 16 mai 2010) et des réunions de section (bimestrielles) suivies d'un moment de rencontre et de convivialité

Assemblée générale : L'assemblée générale se déroule à tour de rôle dans les communes du canton. En 2010 elle aura lieu le 17 octobre dans la salle polyvalente de Louannec.

LOUIS LE MARTRET

Danse Passion



« DANSE PASSION »

N'hésitez pas, faites le premier pas... de danse !

Comme son nom l'indique, notre association réunit les passionnés de danses de salon.

Nos deux animateurs, Jocelyne et Christian Briand, vous proposent une initiation à divers types de danses : rock, paso, tango, mambo, valse, rumba, cha-cha et quelques madisons.

Dans une ambiance conviviale où l'esprit de compétition n'est pas de mise, une centaine d'adhérents, répartis en cinq groupes (des débutants, aux confirmés), se retrouvent chaque lundi ou jeudi (à partir de 20h) au foyer de Louannec.

Vous avez envie d'apprendre à danser ? Alors rejoignez-nous !

L'association vous accueille en couple, les cours dispensés vous permettront d'apprendre une ou deux danses par an et de conforter vos acquis par des révisions régulières des danses déjà apprises.

Animées par Christian, l'association organise quelques soirées en cours d'année permettant de rassembler les adhérents et leurs invités, dans une ambiance chaleureuse et décontractée.

Cette année la soirée de clôture et ses démonstrations, qui permettent de se rendre compte du travail accompli, aura lieu le samedi 12 juin.

Si vous êtes intéressés, contactez-nous ou venez nous rencontrer lors du forum des Associations de Louannec en septembre.

Pour plus d'informations consultez notre site internet <http://perso.orange.fr/dansepassion>.

Composition du Conseil d'Administration 2009-2010 :

Président : Gilles MAILLARD

Vice-présidente : Hélène RENAUD

Secrétaire : Françoise MORIN

Secrétaire-adjointe : Marie-Jo GUYOMARD

Trésorière : Isabelle PEZRON

Trésorier-adjoint : Jean-Yves PERON

Membres : Bruno RAVALLEC, Francis DOREE, Marie-Louise Le DISSEZ

Animateurs : Jocelyne et Christian BRIAND



L'USPL continue sa progression

Le Président avait fixé les objectifs pour la saison 2009/2010 : jouer un rôle intéressant en PH, maintien en D1 pour l'équipe B, montée pour les équipes C et D. Le contrat est rempli et pour compléter le tableau : le titre pour les U17 en Critérium Départemental et la montée en PH.

Terminé troisième quand seulement les deux premiers montent est forcément une grosse déception pour l'équipe fanion. Pourtant, tous les joueurs qui forment cette équipe peuvent être fiers de leur parcours. Jamais distancés, ils ont su faire douter les leaders jusqu'à la fin du championnat. Si vous faites confiance à vos dirigeants et restez fidèles à vos couleurs, nul doute que vos efforts seront récompensés l'année prochaine.

L'équipe B a connu une saison riche en émotion. Beaucoup de personnes doutaient de leur maintien au mois de janvier mais eux y ont cru jusqu'au bout. Il est vrai qu'un départ catastrophique leur a mis une pression supplémentaire car leur descente aurait anéanti tous les espoirs de montée des équipes B et C. Emmené par un Richard Sorin exemplaire sur et en dehors du terrain (les points d'avance sur les reléguables sont en grande partie pour lui), ils ont enchaînés les bons résultats pour terminer en milieu de tableau. Si cette équipe repart sur les mêmes bases la saison prochaine, elle devrait faire parler d'elle.

L'équipe C a répondu à son objectif premier qui était la montée. Mieux encore, elle finit invaincue de son groupe et n'enregistre qu'un seul match nul sur 22 rencontres ! Cette équipe a su, tout au long de l'année, être présente au fil des dimanches. Sérieuse et motivée avec l'emblématique Yvon Tilly en meneur d'hommes, il va falloir rester sur cette dynamique l'an prochain pour assurer le maintien en seconde division de district. Toute l'équipe tient à remercier les bénévoles du club qui se sont investis tout au long de l'année.

L'équipe D a réalisé une saison en tout point exceptionnelle, invaincue avec un seul match nul de la saison, les équipiers de Ronan Le Droumaguet ont inscrit la bagatelle de 130 buts et n'en ont encaissé que 17, réalisant la meilleure saison toutes équipes confondues au sein du



L'équipe championne de division 3

club. Un grand merci aux seniors, U19 et vétérans qui se sont relayés au sein de cette équipe, chapeau bas, Messieurs !

Les U19 coachés par Jérôme Godé, ont obtenu leur maintien très aisément dans leur championnat régional avec un bilan de 5 victoires, 3 nuls et 8 défaites en terminant 6ème sur 10 équipes. Leur large contribution aux équipes seniors avec la participation de 6 joueurs (dont les emblématiques fils de... Yohan Brient et Franck Landré) a sûrement nui à un meilleur classement mais a solidifié l'esprit club.

L'équipe première des U17 a réalisé un parcours parfait dans la poule retour. Elle est sacrée championne de Critérium départemental. Ce titre lui vaut d'accéder au championnat de Ligue (PH) l'an prochain. Il récompense un groupe solidaire, appliqué et talentueux qui a enfin pris conscience des efforts à fournir pour concrétiser son indiscutable potentiel. Ce titre est le résultat d'une progression au fil des saisons, d'abord 3ème puis second et enfin titré cette année.

L'équipe réserve occupe la cinquième place en Excellence. Auteur d'un bon début de poule retour, elle serait sans doute encore mieux classée si elle n'avait pas du pallier plusieurs blessures d'équipiers premiers.

En coupe départementale, l'équipe B a tenu la dragée haute à un cadour de Critérium Grâces, ne s'inclinant qu'aux tirs au but. L'équipe A a atteint les quarts de finale et s'est inclinée aux penalties, ce qui restera une déception, eu égard à son potentiel.

Pour préparer la saison prochaine, les U17 qui auront un effectif moins fourni que cette année, lancent un appel à tous les joueurs de la



Bibi, l'indispensable défenseur de l'équipe D

région désireux d'évoluer au niveau PH dans un esprit convivial. Des journées de détection sont en cours pour accueillir les joueurs intéressés.

Les U15 de Marin Bénis et de Simon Le Roy auront eu beaucoup de mal à se maintenir en division supérieure. Les matchs placés en période de vacances n'ont pas facilité la tâche des entraîneurs, mais l'essentiel est acquis avec ce maintien.

L'école de foot, après avoir révisé ses gammes sur le terrain d'entraînement de Kerabram, s'est attaquée aux différents tournois du secteur. L'équipe d'encadrants placée sous la responsabilité de Nicolas Guiomar a su tout au long de la saison inculquer à tous ces footballeurs en herbe un esprit d'équipe indispensable à la pratique d'un sport collectif.

La toute nouvelle équipe de vétérans dirigée par l'indispensable Jean-Yves Derrien a vécu une saison fort sympathique. Le plaisir de jouer, de se retrouver et la bonne ambiance passe pour eux avant les résultats et beaucoup de jeunes joueurs seniors ont apprécié d'être accueillis très chaleureusement par cette bande d'anciens.

Merci à vous tous, car c'est un plus pour le club de vous compter parmi nous.

Sébastien LE DROUGMAGUET

Mell Zorn



Et voilà la 19^{ème} saison du MELL ZORN, une saison riche sportivement !

Les seniors féminines terminent dans les cinq premières places de la poule d'accèsion à la division supérieure. Les quelques départs prévus à la fin de saison devraient être comblés par l'arrivée de plusieurs jeunes en équipe -17.

Pour les seniors gars, après un début de saison un peu délicat du fait de nombreuses arrivées et d'une accession à la division supérieure, les louannécains ont pris leur rythme de croisière. Ils ont pu grâce à cela se maintenir aux quatre premières places de la division excellence depuis début janvier.

La montée est encore jouable mais est-elle souhaitable cette année ?

Pour ce qui est des équipes jeunes, seules les

féminines sont représentées, dommage ! Mais elles ne méritent pas, bien au contraire et les victoires commencent à venir.

Les groupes en place seront reconduits l'année prochaine.

L'année prochaine sera l'année des 20 ans du club et nous aimerions organiser une belle rencontre avec les anciens licenciés. Aussi, faites passer le message. Que nous soyons nombreux fin mai 2011.

Et n'oublions pas le repas du club programmé le premier Week end de février 2011.

Une demi-journée découverte est proposée le samedi 6 juin 2010 de 14h à 16h.

Contacts :

Eric DUBOUIL : 06 72 21 25 76
dubouileric@aol.com



Tennis Club

Avec sa centaine d'adhérents, le Tennis Club se porte toujours aussi bien.

Une excellente nouvelle a marqué ce printemps. La fin des championnats par équipe chez les seniors a été marquée par l'accession de l'équipe 1 féminine en D1, le plus haut niveau départemental. L'équipe emmenée par la capitaine Marie-Louise Nicolas-Gay a en effet terminé première de sa poule en D2. Bravo donc à Marie-Louise, Isabelle Sentieys, Claire Pezron, Madeleine Le Flanchec, Brigitte Blondet, Tiphaine Labrot qui ont fait preuve d'une belle constance malgré les aléas rencontrés (blessures et absences).

L'équipe 2 évoluait en D4. La capitaine Marie Capelle a pu compter sur Annie Rouxel, Dominique Moël, Sylvie Le Bris, Hélène Guégan et Marie-Thé Patard pour figurer honorablement compte tenu d'un effectif réduit. La progression de chacune est réelle et le plaisir de jouer toujours là malgré l'absence de plusieurs titulaires.

Chez les garçons, l'ambition initiale était aussi la montée pour l'équipe 1, qui évolue en D3. Si elle a tenu la dragée haute aux ténors de la poule jusqu'au bout, l'équipe a compté trop d'absents par moment pour espérer mieux. C'est tout de même une bonne saison pour Denis Le Noan, capitaine, Frédéric Corfec, Emmanuel Ley, Alain Thébert, Paskal Le Gallou, David Landais, Guy Resmond, plus l'apport fréquent de joueurs de l'équipe 2.

Cette dernière, en D4, a joué sans pression, tirant régulièrement son épingle du jeu. Le capitaine Joseph Robino a pu compter sur Yves Colin, Olivier Sentieys, Maël Faouen, Philippe Bernard, Olivier Landau, Philippe Gestin, plus le renfort du jeune Benjamin Sentieys qui a même débuté en équipe 1 avec succès.

Alors que l'école de tennis continue de fonctionner à plein, la compétition se poursuit avec le championnat des plus de 35 ans. Une équipe masculine est engagée alors que les féminines goûtent un repos bien mérité.

Signe de bonne santé, cette année, le club aligne encore trois équipes jeunes. Les 9-10 ans ont pour capitaine Hervé Dupont qui peut compter sur Guillaume Dupont, Ronan Durumain, Hugo Durand, Thomas Le Guillou. Anne Le Guillou s'occupe des 11-12 ans qui alignent notamment Léo Kervéant, Guillaume Le Guillou, Kilian Aznar. En



Le professeur Georges Paysant et une partie des joueuses du Tennis Club dont l'équipe 1 femme monte en division 1

15-16 ans, le capitaine est Benjamin Sentieys qui joue aux côtés de Maël Dugay, Marius Landau et Maxence Le Garrec.

Le traditionnel tournoi-barbecue clôturera, joyeusement la saison.

L'événement à venir pour le TCL est bien sûr son tournoi d'été qui a connu un beau succès sportif et populaire lors des quatre dernières éditions. Le tournoi réservé aux jeunes se déroulera du 11 au 18 août, le tournoi open du 13 au 22 août.

La présidente, Tiphaine Labrot, les juges-arbitres Olivier Sentieys et Olivier Landau et les bénévoles s'activent déjà à l'organisation de cette importante manifestation (plus de 200 inscrits en 2009) qui est aussi une animation pour la commune en fin de saison estivale. Ils remercient d'ores et déjà les personnes qui permettent au tournoi d'exister : les commerçants et artisans de Louannec, les services municipaux et les clubs voisins.

L'assemblée générale est désormais fixée à la rentrée de septembre. Les bonnes volontés sont les bienvenues.

Le Tennis Club remercie tous les adhérents, les parents, les animateurs, les sponsors qui participent à la vie du club, ainsi que la municipalité pour son soutien.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, ou réserver un terrain, vous pouvez contacter Tiphaine Labrot au 02 96 23 12 39.

Pour le tournoi, 06 89 37 45 75.

Présidente, Tiphaine LABROT

Trésorier, Philippe GESTIN

Baby Ball

Tous les samedis de 9 h 30 à 10 h 30, à la salle des sports, de jeunes enfants âgés de 4 à 6 ans ont plaisir à se retrouver pour jouer et s'épanouir dans une activité de sports de ballons : une mise en train, des ateliers de coordination et de motricité ainsi que des jeux individuels et pré-collectifs tout en manipulant des ballons, puis vient l'heure tant attendue de la collation bien méritée !

Une participation assidue et dynamique des vingt enfants inscrits a fait évoluer le groupe dans une ambiance agréable et conviviale.

Des temps forts ont ponctué l'année et permis notamment aux enfants d'inviter un parent à les rejoindre pour pratiquer ensemble le temps d'une séance. Nous avons eu l'honneur d'accueillir la Coupe de France : une pose photo et des instants

qui resteront gravés dans les mémoires !

Un grand merci à Stéphane, Joël, Gérard, Raphaël, Omar et Michaël pour leur présence bienveillante tout au long des séances.

Aurélié BEAUVILLAIN



Bad' Loisirs



Une relève prometteuse

L'association compte cette année 60 adhérents dont 19 enfants contre 34 adultes et 14 jeunes l'an passé, reflet de la bonne attractivité de ce loisir.

Un tournoi amical a été organisé début janvier avec Pleumeur-Bodou dans une ambiance très amicale et détendue, un petit buffet accompagnait cette rencontre.

Le "bad'loisir" s'est doté de nouveaux tee-shirts, aussi, vifs remerciements à l'entreprise "Laurent Madec" pour sa participation.

Une sortie familiale à l'intention des adhérents et des conjoints est organisée le 20 juin à la "Récré des 3 curés".

Vous êtes toujours les bienvenus si vous souhaitez

vous initier au "bad", et ce comme chaque année, dans une ambiance chaleureuse et conviviale (renseignements au 02.96.23.08.62).

N'oubliez pas notre site : <http://badloisirs.free.fr> pour vous informer si besoin.

Composition du nouveau bureau :

Président :	Pascal Fourmi
Trésorier :	Régis Fréchin
Vice-présidente :	Bernadette Brétier
Secrétaire :	Olivier Legendre

Pascal FOURMI



Tous les courts occupés

Les Cyclos

Triste début de saison avec la disparition de notre ami Emile Prigent qui nous a quitté sur le bord de la route le 3 février dernier, laissant un grand vide au sein du club où sa gentillesse, sa convivialité et son engagement auprès des autres étaient reconnus et appréciés de tous. Nous nous associons à la peine de son épouse et de sa famille.



Début de saison difficile aussi car la météo ne nous a pas épargnés, pluie, vent, froid et verglas sont venus perturber nos sorties dominicales en ce début d'année. Les vététistes ont déjà testé les monts d'Arrée lors de la rando du Loup au Cloître Saint Thégonnec.

Enfin les beaux jours arrivent et nos projets de printemps vont pouvoir se concrétiser, participation aux randos cyclos et VTT du coin, notre sortie familiale des 5/6 juin prochain à Ker Al Lann (Guitté) avec 25 participants déjà inscrits et une semaine à Mauriac (Cantal) du 16 au 23 mai pour les cyclos route

Si vous êtes intéressé(e)s par notre activité, consultez notre site : <http://louannecyclo.free.fr/>, vous y trouverez le programme des sorties à venir et bien d'autres choses.

Jean-Marc APERT (02.96.23.39.02)

Michel SALMON (02.96.23.35.10)



De beaux chemins creux et de grands espaces

Baby Gym

Les petits gymnastes de la baby gym ont passé une excellente année. Aline et Martine ont constaté des évolutions dans le développement physique des enfants du mercredi (petite section 3-4 ans) ; agilité, rapidité et aussi confiance en soi, affirmation de soi, participation plus active aux jeux collectifs...

Au mois de mars, pendant les congés d'Aline, nous avons fait intervenir une musicienne qui nous a fait découvrir plusieurs instruments, classiques et aussi des plus exotiques... les enfants ont beaucoup apprécié.

Quant à nos petits du lundi (9 mois-3ans), ils n'ont pas été en reste et ont aussi bien grandi et progressé. Nos séances sont toujours structurées de la même façon, d'abord un parcours de motricité avec poutre, trampoline, toboggans, tunnel, gros ballon encadré par les parents... pendant 35 minutes environ puis nous nous regroupons pour quelques chansons, jeux de doigt et rondes.

Le tarif est de 75 € pour l'année, 50 € pour le deuxième enfant. Pour les enfants non-scolarisés les séances ont lieu le lundi de 10h à 10h45 et pour

les enfants de petite section c'est le mercredi à 17h 15.

N'hésitez pas à me contacter pour plus de renseignements et rendez-vous au forum des associations pour les inscriptions.

Marie-Caroline REGNAULT
(présidente) 02 96 91 03 38.



A.G.E.L.

La gymnastique racontée par Gwenola Rouxel, animatrice sportive de la séance du mardi soir (20 h 30 à 21 h 30).

La gym en association réunit des personnes de tout âge et surtout...des femmes !! Elles viennent pour pratiquer des exercices concourant au renforcement musculaire et à l'entretien du tonus, sans altérer leur plaisir et leur sourire.

De 15 à 80 ans, les objectifs divergent et le rythme n'est pas soutenu de la même façon, mais les « filles » partagent une même envie : bouger et garder la santé voire la ligne ...

Le coach est présent pour motiver les troupes en proposant une séance globale d'une heure, débutant par un échauffement musculaire rythmé et se terminant par du stretching (étirements doux et profonds). Pendant la séance, les filles travaillent les bras, le dos, les jambes, les fessiers etles abdos : ces exercices qu'elles affectionnent tant ! Un peu de musique accompagne ces mouvements et donne le tempo à la séance.

J'essaie de répondre à leurs attentes en tenant compte de leurs difficultés éventuelles mais aussi de leurs envies. Beaucoup viennent entre copines pour s'amuser, se détendre, rigoler...la gym, ce n'est pas que transpirer, c'est aussi le plaisir et la joie de se retrouver.



Comprendre le mouvement, c'est l'appréhender doucement en le décortiquant. Puis, c'est le complexifier progressivement afin que chacune l'assimile et ressente son efficacité.

En gym d'entretien, tout est question de placement. Un bon positionnement engendre un bon mouvement et par conséquent un travail efficace et des résultats motivants. Finies les courbatures après la gym...bien être, santé et vitalité : un succès assuré pour toute l'année.

Les hommes sont les bienvenus.....la gym c'est une activité sportive pour tous !!

Laurence STRICOT

Comme une envolée de moineaux, de mésanges, de pinsons



Quelques mois après l'installation de nichoirs sur les arbres de la commune, nous sommes allées à la rencontre de quelques élèves de l'école élémentaire pour voir comment ils avaient observé cette nouveauté.

Pendant la récréation, Madame Malacarne, a demandé s'il y avait des volontaires pour être interviewés. Quel succès ! Abandonnant leurs jeux, une vingtaine d'élèves nous ont aussitôt suivies dans la bibliothèque, emportés par la curiosité et le plaisir de s'exprimer. Voici quelques extraits de la conversation.

Aviez-vous remarqué qu'il y avait des nichoirs dans les arbres ?

« Ouiiiiiiiiiiiiiiiii » répondent-ils d'une seule voix

Où en avez-vous observé ? Les doigts se lèvent de tous côtés et les réponses fusent

- « à l'école »
- « sur un arbre près de la salle des sports »
- « sur l'arbre dans la cour de l'école »



• « sur le parking de l'école »

NB : Il y en a d'autres, mais nous vous laissons le plaisir de les découvrir avec vos enfants

Avez-vous vu un autre objet se rattachant aux oiseaux ?

• « Une tête de hibou sur le mur de l'école ».

Les élèves ne savaient pas à quoi sert cette tête de hibou. Nous leur avons donc expliqué que les insectes pondent des oeufs dans les alvéoles du hibou qui donnent des larves servant d'aliments pour les oiseaux ; comme un garde-manger en somme.

Autre chose ?

- « Des panneaux représentant des images d'oiseaux ».

Citez-nous des noms d'oiseaux représentés sur les panneaux

- « des mésanges, des pies, des pinsons, des rouge gorge, des pic verts, des verdiers, des hirondelles ».

Nous sommes étonnées de la quantité de noms d'oiseaux retenus par les élèves. Chacun y va même de son petit commentaire, disant qu'il avait vu les mêmes oiseaux dans son jardin et que ces derniers « habitaient » dans des nichoirs installés par leurs parents.

Où sont positionnés ces panneaux ?

« Dans l'allée verte du Penker, à l'école sous le préau ».

Mais déjà ils se lèvent en riant et se préparent à retourner en classe, juste le temps de faire quelques photos et pssss, envolés les moineaux !

Dominique Gannat

Danielle Viard



Sentiers

Dans le bulletin précédent, j'avais annoncé la définition de deux boucles de randonnée sur la commune : le circuit « Terre et mer » et le circuit « des moulins en Louannec ». Ces deux sentiers ont été contrôlés par la Fédération de Randonnée. Nous attendons leur agrément. Les travaux de balisage ont été réalisés. Il manque encore le panneau d'entrée de boucles qui sera situé sur la place Yves Nonen (place de la mairie).

Un escalier a été construit au fond de la rue des mouettes permettant aux randonneurs de rejoindre le sentier piétonnier et évitant la pente trop abrupte et ravinée par les pluies.

Le sentier reliant Mabiliès au bourg est en cours de réalisation, il semble que cet équipement satis-

fait nos concitoyens de plus en plus adeptes de la promenade.

Christine BOUVIER



Sentier Mabiliès - le bourg



Début de l'aménagement paysager de la sortie du Goascabel au Penker.

L'écogeste du bulletin ... bannir les engrais chimiques dans son jardin

Lorsque vous faites votre jardin, vous avez envie que vos fruits, légumes, plantes, fleurs, poussent bien et vite.

Beaucoup de jardiniers utilisent des engrais chimiques pour la croissance de leurs plantations.

Les engrais chimiques sont de plusieurs ordres : azotés, potassiques ou phosphatés. Leur utilisation pollue gravement l'eau des rivières et des nappes phréatiques par le ruissellement, ainsi que les sols, dont la qualité et la fertilité sont affectés.

Ces pollutions dégradent l'environnement, détruisent la biodiversité et ont des répercussions sur la santé humaine.

Il existe de nombreuses solutions pour faire pousser son jardin sans polluer : elles émanent de

l'agriculture biologique.

Les engrais issus de l'agriculture biologique favorisent la croissance des plantations tout en préservant l'environnement : ce sont des engrais 100% organiques qui contiennent de l'azote, du phosphore, du potassium, du calcium, du magnésium, du soufre ou encore des oligo-éléments.

Ces engrais sont reconnaissables à l'achat car ils portent sur leur emballage une mention certifiant qu'ils sont utilisables en agriculture biologique.

Pratiquer l'agriculture bio dans son jardin est un geste éco-citoyen, qui contribue à la préservation de l'environnement.

Philippe Benis

Robert ROUSSEL, Artisan d'Art



Monsieur Roussel a posé son sac, ses tours à bois et ses outils au Poulajous à Louannec. Né au Havre de parents membres actifs de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), il entre, après

le baccalauréat, à l'École Normale, mais bientôt Robert devient un passionné de photographie, démissionne de l'Éducation Nationale, occupe plusieurs emplois de photographe et enfin crée son propre atelier de prises de vues de portraits et photos aériennes à Pont-Audemer. Il sera d'ailleurs reporter-photographe sur des courses telles que la « Toulouse-Saint-Louis du Sénégal », mythique navigation des grands de l'Aéropostale (Saint Exupéry, Guynemer...). Recruté par une entreprise d'édition, communication, publicité, il restera commercial pendant de nombreuses années.

Il y a une vingtaine d'années, il suit une formation « tournage » et découvre le plaisir de travailler le bois. Il s'entraîne, expérimente, consulte des maîtres en la matière, se frotte aux techniques des uns et des autres. Habile, sérieux et même méticuleux, Robert décide d'ouvrir atelier et boutique à Paimpol en 1995. Il sera pendant quatre ans Président du Collectif Métiers d'Art de Bretagne et à ce titre édite avec ses collègues le journal de l'association qui regroupe 1200 adhérents sur les quatre départements bretons. Il participe à des expositions, des salons et à la journée mondiale du tournage en 2003. Artisan d'Art de son état, il fait partie du groupement professionnel GEPETO mais aussi de l'Association Française des Tourneurs d'Art sur Bois (AFTAB) ; il ne veut pas se couper du monde des amateurs car, dit-il, « il y a apprendre chez tous ».

Il déclare avoir été accueilli avec sympathie à Louannec par le village et surtout par ses plus proches voisins et est très heureux de travailler dans ce nouvel environnement. Trois types de clientèle fréquentent son atelier-magasin : les particuliers qui cherchent des objets décoratifs tels que jeux, lampes, écri-toires, stylos..., les ébénistes qui, eux-mêmes, n'ont pas le matériel de tournage mais désirent des pièces à l'unité ou en petites séries pour des meubles neufs et les restaurateurs de meubles et les antiquaires, qui pour des meubles

anciens ont besoin de pièces à l'identique ou de nouvelles créations.

Pour les amateurs comme pour les professionnels, le problème crucial est l'approvisionnement en bois. Certes, on peut l'acheter « sec » auprès de fournisseurs, il est beau et de qualité... mais à quel prix ! En « vert », on peut lancer un appel à tous : vous qui avez un arbre gênant (hormis les résineux) et qui voulez l'abattre ou le brûler, pensez à ceux qui sont preneurs de

troncs et de grosses branches, ils sauront en « sortir » quelque chose : que ce soit tricotin, porte-plume, balustre ou coupe à fruits... Toute espèce peut être travaillée : châtaigner, chêne, eucalyptus, noyer mais aussi tous les fruitiers. La variété des essences souligne la beauté des objets, même les défauts de certains bois sont appréciés : les loupes, sortes de maladie conduisant à des



excroissances, les marbrures des bois échauffés... Quant aux bois exotiques, ils constituent aujourd'hui une rareté, sont chers et très contrôlés.

Les marchés artisanaux et de Noël complètent ses ventes.

Robert Roussel mène de nouveaux projets : il prépare une exposition collective regroupant plusieurs artisans d'art de différentes disciplines (bois, céramique, verre...) et désire créer pour ce collectif une boutique de vente sur internet.

Vous pouvez lui rendre visite, son atelier est en libre accès et il est toujours heureux de partager sa passion et de transmettre l'amour du travail bien fait dans le respect de l'environnement.

Proposez-lui des bois du pays, il adore !

Son magasin est ouvert du lundi matin au samedi soir, quelquefois, les expositions l'en éloignent, assurez-vous de sa présence au 06 64 03 83 21 ou par mail : celtitudesarl@orange.fr

Christiane BOUVIER

Etat civil 2009

MARIAGES

WARNEZ Stéphanie, Nicole et LE GUEN Erwann, Alain	7 mars
GOURIOU Gwendoline, Alexandrine Yves et THOMAS Grégory	23 mai
GLAZIOU Marie et OFFRET Williams,	27 juin
DARDAINE Sylvie et FLEURY Manuel, Régis	27 juin
LE GOFF Danielle et POLÈS Michel, Alexis, Marie	4 juillet
CLOFENT Lindsay, Nadia et MÉHEUST Julien, Jean, Henry	8 août
DION Gwénola et GAYET Patrice, Jean, Marie	22 août
HIRBEC Stéphanie, Bernadette, Michèle et STOLL Sébastien, Jean, César	29 août
VEYER Christelle, Juliette, Marie et TREGROM Sylvain	12 septembre
BUARD Audrène, Virginie et CAROFF Christophe	12 septembre
LAUDET Morgane, Emilie, Pauline et CATRICE Geoffroy-Marie, Benjamin	09 octobre

NAISSANCES

QUENECH de QUIVILIC Léo	12 janvier	SOURGET Jules	1er juillet
VILLERBU Enzo	9 février	LEY Jade	23 juillet
MATHIEU--DARRORT Mawgann	12 février	LEY Lou-Anne	23 juillet
DARRORT Jules	20 février	AUBERTIN Estelle	13 août
GOESSANT Octave	9 mars	KLAINÉ Axel	28 août
PHILIPPE Louna	13 mars	DESANNEAUX Norah	17 septembre
CONSEIL Fanny	14 mars	RIVA Malo	20 septembre
CALVET Victor	14 mars	MALÉDANT Julia	7 octobre
PARRÉ Catherine	25 mars	MARGOGNE Ève	27 octobre
LE BÉGUEC Candice	28 mars	COGNEAU Alexandre	20 novembre
PASSARET--LE FEVRE Malo	2 avril	GEFFROY Joanne	8 décembre
GAUMER Louis	7 mai	MARTIN Amaury	9 décembre
DUBOUIL Yann	27 juin	HELLEQUIN Elise	14 décembre
LE BAIL Emma	2 juillet	BEUCHER Mathis	21 décembre
ROUSSEAU Malo	5 juillet	GESTIN Garance	27 décembre

DÉCÈS

NICOLAS épouse HUET Anne	23 janvier	ROLLAND Jean, Claude	3 juin
LE GUEN Thierry	18 janvier	QUÉMÉNER Anne, Marie veuve CROC	14 juin
LE FLOCH Louis, Guillaume, Joseph	17 janvier	POTIN Marthe Veuve SALAUN	8 août
EVEN Bernard	2 février	RIEDER Patrick, Eugène, Gérard, Marc	25 août
COZANNET Ambroise	15 février	SALAÜN Christian, Guillaume, Marie	26 août
N'DOYE Charles, Amadou	22 février	LE LUYER Yves	24 septembre
GOASDOUÉ Jean-Yves	14 mars	WAGNEZ Annie ép DESJARDINS	29 septembre
QUENTRIC Robert, Jean	13 mars	HERVÉ Jean, François	13 octobre
UNVOAS Amélie veuve LE COTTY	19 mars	THOMAS Lucien, Philippe, Marie	19 octobre
LÉON François, Marie	21 mars	THOMAS Marcelle, Yvonne, Marie épouse GELBON	4 novembre
PIERRE Odette, Yvonne, Marie, Henriette épouse FRENAL	9 avril	BIDEAU Francis	6 novembre
THOMAS Dominique épouse LE GOFF	15 avril	CHAIGNON Jeanne, Denise veuve DENIS	15 novembre
HAMEL François, Louis	27 avril	DAGORN Jeanne, Marie veuve MERRIADEC	18 décembre
HAMON Bernard, Prosper	10 mai		
BOULANGER Elise, Eugénie	3 juin		

Bienvenue aux nouveaux commerçants et artisans !

**ROOZEEC
TECHNICS**

GUILLERM David
6, route de Trélévern
22700 LOUANNEC
<http://pro.roozeec.fr>
contactpro@roozeec.fr
Tél : 02-96-91-09-92
Gsm : 06-31-68-93-18

ROOZEEC TECHNICS

- Conseils, support en informatique
- Dépannage informatique, diagnostics de problèmes
- Développement de sites WEB
- Installation Linux

Passez donc aux logiciels libres !
Avec Ubuntu Linux, vous avez un système fiable, rapide et sans virus informatiques !

Anne-Lise FAIJAN
Pédicure- Podologue

11 rue des Ecoles
22 700 LOUANNEC

Tél : 02 96 23 23 05
06 71 76 27 88



Marc Services
Assises
Dépannages

Menuiserie en tout genre
Pose parquet, lambris, placo etc
Petite maçonnerie
Terrasse etc
Montage abris de jardin
Petite plomberie, carrelage.

famille.guifotesau0635@orange.fr
0686469560
0296233386

Horaires du lundi au vendredi :

8h - 12h et 13h30 - 18h30

Horaires du samedi :

8h - 13h

En cas d'urgence : dépannage les après-midi
et le dimanche toute la journée

Devis gratuit

Kamehameha
Création

Personnalisation et vente de prêt-à-porter

WWW.KAMEHAMEHA-CREATION.COM

Port. : 06 62 45 20 72

Tél : 02 90 93 61 41

contact@kamehameha-creation.com

16 Ar Vouster - 22700 LOUANNEC

BOUTIQUE EN LIGNE

- Collections de prêt-à-porter
- Homme / Femme / Enfant
- Paiement sécurisé par CB

ESPACE PERSONNALISATION

- Unité ou grande série
- Professionnels et particuliers
- Tee-shirts - polos - sweats etc...



TAMARIS

Massage* Relaxation & Bien-être
Réflexologie Plantaire

Formation Institut FIGARI-Paris

Membre de la FFMBE

Sur Rendez-vous :

09 66 43 33 19 - 06 71 03 53 20

8, rue des Mouettes - 22700 Louannec

www.pagesperso-orange.fr/centre.tamaris

*Massage de relaxation aucun but médical ni thérapeutique

ERRATUM : Dans le dernier bulletin une erreur s'est glissée dans la présentation de la société ASSISTAD. Il s'agit de Mme FAUCHOUX et non de Mme FAUCHON.

• Inscription sur la liste électorale

Venez vous inscrire en mairie sur la liste électorale avant la 31 décembre 2010 ou, si vous atteignez vos 18 ans dans l'année, venez vérifier que vous avez été inscrits d'office par le biais de l'INSEE.

• Vignettes de transport scolaire

La mairie rappelle que les vignettes de transport scolaire pour le collège Les sept Iles sont à retirer en mairie pendant les vacances de la Toussaint. Des articles paraissent dans les journaux et sont affichés dans les abribus avec les dates de retrait et le coût.

Afin de ne pas pénaliser votre enfant, prenez les vignettes dans le temps imparti !

• Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes femmes sont tenus de se faire recenser entre la date anniversaire de leurs 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Ils doivent se présenter à la mairie de leur domicile munis d'une pièce d'identité ou du livret de famille. Une attestation de recensement, indispensable à la constitution des dossiers de candidatures aux examens et aux concours ainsi qu'à la conduite accompagnée soumise au contrôle de l'autorité publique sera remise à l'intéressé.

• Association EPAL

Basée à Brest, elle recherche sur les Côtes d'Armor pour son secteur « Vacances et tourisme adaptés », des animateurs et responsables pour encadrer des séjours proposés à des mineurs et des adultes déficients intellectuels (130 destinations variées, 300 postes à pourvoir).

Les séjours se déroulent essentiellement du 24 juillet au 21 août sur 2, 3 ou 4 semaines.

Conditions : motivation pour s'investir sur ce type de projet, avoir + de 21 ans, permis B de plus d'un an, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social pour les responsables).

Obligation de suivre une formation gratuite dispensée sur Brest ou Rennes.

Pour plus de renseignements :

www.epal.asso.fr

Ou envoyer lettre et CV à Laurent CANNIC, Responsable Vacances et Tourisme adaptés, 11 rue d'Ouessant BP2, 29801 Brest Cedex 09

• Forum des Associations

Ne pas oublier le samedi 4 septembre 2010, date à laquelle toutes les assos seront présentes au Centre des Loisirs pour vous présenter leurs activités et prendre votre inscription.

• Comice Agricole

Cette année le comice agricole a lieu à Louannec, route de Tréguier en face de la ZA de Mabiliès, le samedi 11 septembre 2010.

• Aide à l'équipement en zone couverte par la TNT

Vous pouvez bénéficier d'une aide à l'équipement d'un montant de 25 € TTC (c'est à dire à hauteur du montant réel de la dépense et plafonnée à 25 € TTC) pour l'acquisition d'un adaptateur TNT ou d'un téléviseur TNT intégrée ou pour la souscription d'un abonnement au câble, au satellite numérique, à la télévision par ADSL ou par la fibre optique.

L'assistance technique : vous avez plus de 70 ans et/ou vous souffrez d'un handicap supérieur à 80% : vous pouvez bénéficier d'une assistance technique gratuite pour la mise en service et le

réglage de votre poste principal, à domicile et sur rendez-vous.

Pour plus d'informations, appelez le 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h).

STOP AU «HOME JACKING»

Aidez la gendarmerie à vous protéger

Définition : le «Home Jacking» est un vol de véhicule dans une habitation après en avoir dérobé les clés. C'est une forme de vol fréquent y compris dans les zones rurales.

Généralités :

- Conservez chez vous une copie des documents de votre voiture (carte grise, assurance, permis de conduire).

- Ne laissez jamais les papiers dans la voiture, conservez-les dans votre portefeuille ou sac à main.

- Ne laissez ni sac, ni malette, ni même de simples vêtements sur les sièges de la voiture. Ils attirent naturellement la convoitise. Les ranger dans le coffre ne prend que quelques instants.

Recommandations :

- Si vous avez un garage, rentrez votre voiture à l'abri. Verrouillez les portes du garage, du portail et enlevez les clés de contact.

- Ne mettez jamais sur le même trousseau les clés de votre domicile et celle de la voiture. Vous éviterez par la suite d'autres exactions. Ne laissez pas vos clés en évidence dans votre maison.

- Si vous disposez d'un système d'alarme dans votre habitation, enclenchez-le la nuit au moins dans la partie garage. Pour la porte d'entrée, 2 serrures distinctes verrouillées sont le minimum, renforcez les autres portes.

- Eclairiez bien les allées de votre maison. En absence de garage, stationnez votre véhicule dans un endroit bien éclairé.

- Utilisez la commande à distance d'ouverture du garage. Si vous n'avez pas un tel système, ne laissez jamais votre moteur en marche, ni la clé sur le contact pour ouvrir et refermer le garage ou le portail.

Réactions :

Si vous remarquez un véhicule suspect, dès la commission d'un fait, ou simple témoin, composez aussitôt le 17. Le centre opérationnel de la gendarmerie a la capacité de diffuser l'information aux unités de gendarmerie et de police du département de jour comme de nuit. **L'urgence est d'abord la diffusion des faits commis à votre préjudice.**

Les gendarmes de votre secteur sont vos interlocuteurs privilégiés. N'hésitez pas à leur faire part des situations qui vous semblent inhabituelles.

C'est l'ensemble, dans le cadre d'un réel partenariat élargi, citoyens et services gendarmerie, que nous progresserons dans la lutte contre la délinquance.

Adresse de la brigade la plus proche : BTA de Perros-Guirec, tél. : 02 96 23 20 17

ARTISANS DE LOUANNEC

NOM - PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	ACTIVITÉ
BOUDER-TAILLARD	ZA Mabiliès	02.96.92.75.68	Espaces verts
E.G.C.M	3 Park Ar C'hastell	02.96.23.08.60/06.43.85.06.39	Electricité
Editions JACK	54 route de Tréguier	02.96.23.24.44	Imprimerie
TREMEL André	31 route du Croajou	02.96.91.13.28	Menuisier
DAFNIET Gilles	1 ZA Mabiliès	02.96.91.12.73	Couvreur- Plombier
LAOUENAN Amédée	Coat Gourhant	02.96.23.34.84	Bâtiment
MUREZ Yvan	4 Hameau de Petit Camp	02.96.23.06.80	Menuisier
LE GAFFRIC Georges	8 Park ar Groas	02.96.23.17.65	Peintre
DENIS Jean-Jacques	1 route du Stivel	02.96.91.04.62	Maçonnerie
ALLAIN Gauthier	38 route de Tréguier	02.96.23.07.38	Travaux bâtiment
LOJOU Thierry	21bis route de Kerjean	02.96.91.21.96	Cloisons vente
AMBULANCE LE ROUX SCI Le Labrador	Poulajou	02.96.23.29.89	Ambulance
FM Peinture	2 Coat Gourhant	02.96.49.03.73	Peintre
SARL ALLAIN Hervé	ZA de Mabiliès	02.96.91.10.60	Fenêtres Vérandas Alu
MATHURIN Philippe	12 Clos du Jardellec	02.96.49.07.90	Nettoyage
THEPAULT	40 route de Kernu	02.96.49.07.63	Couverture zinguerie
RST	13 rue des Roches Douvres	02.96.91.01.12	Electricité Plomberie Sanitaire
EMC 22	59 route de Tréguier	02.96.91.03.03	Charpente Menuiserie Cloisons
PARANTHOEN Olivier	4 route de Lannion	02.96.23.36.73	Artisan plombier
CORNU Vianney	ZA 22700 Louannec	06.81.59.90.34	Menuiserie Agencement
CSE LE HUEROU	13 route de Kerjean	02.96.91.29.65/06.72.94.31.85	Chauffage-Sanitaire-Entretien
PAYSAGES JP	Route de Perros	02.96.91.12.24	Entretien Jardins
L'ATELIER DE COUTURE	10 hameau de Petit-Camp	02.96.23.26.87	Couture
ESCALE VOILE	Route de Nantouar	06.28.34.08.96	Voilerie-Grément-Chantier
TACON Jean-Pierre	19bis Route de Kerjean	02.96.91.18.27/06.25.77.39.08	Entretien Propriété
Services aux Particuliers	Louannec	02.96.91.12.24	Services à la personne
ABIVEN Lionel	4 route de Tréguier	02.96.91.12.91	Informatique PME/PMI
DRAGON ROUGE	Mabiliès Route de Tréguier	02.96.49.05.81/06.07.09.36.79	Chantier naval
SOLUTIONS NAUTIQUES	ZA de Mabiliès	02.96.35.88.13/06.10.23.71.65	Réparation/ventes...
SUNELEK	ZA de Mabiliès	02.96.23.01.11/06.82.55.58.32	Electricité
CELTITUDE Sarl	BP 40247	02.96.23.01.11/06.82.55.58.32	Tournage d'art sur bois
ATELIER DU 2 ROUES	ZA de Mabiliès	02 96 23 08 91	Reparation/entretien cycles

COMMERCANTS DE LOUANNEC

COMMERCE	NOM PRÉNOM	ADRESSE	TELEPHONE	ACTIVITÉ
Le Chai	M. GOAZIOU	43bis route de Tréguier	02.96.23.29.98	Vins de propriété
Les Sternes	Mme et M. REGNAULT E.&M.C.	Pont ar Saux	02.96.91.03.38	Hôtel
La Teranga	M. LAINÉ	4 Route de Kernu	02.96.23.07.18	Restaurant/Pizzeria
Crêperie Ti Glas	Mme LE GUEN	4 Route de Trélévern	02.96.91.26.86	Crêperie
Pizzeria La Crèche	M. et Mme ARIBAUD	Rue Saint-Yves	02.96.23.29.96	Pizzeria
Esprit Nature	Mme BORNET	2 Allée du Verger	02.96.23.13.80	Coiffeur
Chez Bruno	M. Mme BRIDOU	3 Hameau de Petit Camp	02.96.23.24.47	Restaurant
Société Le Boulch	M. LE BOULCH	12 Route de Tréguier	02.96.91.14.22	Boulangerie
Horticulture de Pen Ar Hoat	M. BODIOU	7 Route de Lannion	02.96.23.18.94	Horticulteur
Boucherie Jacques	M. MALLEDAN	14 Route de Tréguier	02.96.23.27.00	Boucherie-Traiteur
Créa Flore	Mme LE CAROU	1 Allée du Verger	02.96.91.04.04	Fleuriste
Le Dockyard	Mme et M. MARQUET	2 Route de Kernu	02.96.23.01.34	Bar
Eux	Mrs GUEGOU Cyril et Sylvain	Pont ar Saux	02.96.23.21.67	Brasserie
A & M Glaziou	M. GLAZIOU	1 rue des Ecoles	02.96.23.07.64	Coiffeur
Motel du Len	M. EMBRY	70 Route de Perros	02.96.23.28.47	Hôtel
Couleur Déco	Mme PLUNET	Le Clos du Bourg	02.96.91.18.34	Coiffeur
L'épicerie des Îles	Mme et M. LE GALL-LE BECHEC	18 Route de Tréguier	02.96.23.17.54	Epicerie
Garage Citroën	M. REITZ	49 Route de Tréguier	02.96.23.29.47	Garagiste
Le Village	M. TANGUY Cédric	1 Route de Tréguier	02.96.23.20.60	Tabac Hôtel Bar
La Taverne	M. Gérard ROUVRAIS	15 Rue des Ecoles	02.96.23.06.40	Bar
ABCD Immobilier		Route de Tréguier	02.96.23.04.31	Immobilier
Tendance Canine	Mme ABIVEN	4 Route de Tréguier	02.96.91.28.99	Toilettage canin
Boulangerie	Mme M. COTTIN	13 av. des Feux du Large	02.96.91.03.57	Boulangerie
L'Orange Confite	Mme et M. BONNIER	35 Route de Perros	02.96.91.20.28	Crêperie/saladerie
Aide 2 vie	Mr DECOUTIE Olivier	34, route de Tréguier	02.96.23.16.41	Service à la personne

Infos pratiques

LOGEMENT - HABITAT

ADIL (*Information sur le logement*)

Renseignements d'ordre juridique ou financier Permanence 9h-12h
Centre Jean Savidan à Lannion
Tél. : 02 96 615046

CLCV (*Consommation, Logement et Cadre de Vie*)

Permanence de l'union locale CLCV Lannion-Trégor, association de Consommateurs.
Tous les vendredis, 9h-12h.
Centre social de Ker-Huel
29 bd d'Armor – Lannion
Tél. : 02 96 482747
E-mail : clcv-tregor@tiscali.fr
Site Internet : www.clcv.org

C.A.U.E (*Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor*)

M. Claude THIMEL, architecte-conseiller, est à votre disposition pour tout conseil aux particuliers désirant construire. Permanence à la Subdivision de l'Équipement de Lannion. 1er et 3e jeudi du mois de 9h-12h et 14h-16h. Prendre RDV au 02 96 46 69 80.

EDF – GDF :

8 Quai d'Aiguillon
22300 Lannion
Tél. : 08 10 731646
Sécurité-dépannage :
n°azur 08 10 33 03 22

TRANSPORT

Agglo' mobi :

n°azur 0 810 22 22 22

SNCF : 36 35

Aéroport de Lannion :

Rte de Trégastel – Lannion
Tél. : 02 96 058222

EMPLOI

ANPE : Place des Ursulines – Lannion

Tél. : 02 96 466020

ASSEDIC :

10 rue du Forlac'h – Lannion
Tél. : 39 49

Mission Locale pour l'Emploi : Les jeunes âgés de 16 à 25 ans, inscrits à l'ANPE peuvent également s'inscrire à la Mission Locale pour l'Emploi.

Tél. : 02 96 46 40 09

E-mail : m-l-lannion@wanadoo.fr

INFO - DROIT

Maison de la Justice et du Droit

15 Quai Maréchal Foch
Route de Loguivy
22300 LANNION

Tél. : 02 96 379060

Lundi, mardi (1er et 3ème mardi du mois)
et vendredi : 8h45-12h15 et 13h30-17h00

INFOS ADMINISTRATIVES

Centre des Impôts

Kroas Hent Perros
22300 Lannion
Tél. : 02 96 489594

Trésor Public

12 rue des Sept Iles
22700 Perros-Guirec
Tél. : 02 96 23 20 86

SANTE

Centre Hospitalier

Tél. : 02 96 057111

Polyclinique du Trégor :

Tél. : 02 96 46 6565

SOCIAL

CPAM (*Caisse Primaire d'Assurance Maladie*)

39 Avenue du Park Nevez
BP 40746
22300 LANNION
Tél. : 0 820 904 179

CAF (*Caisse d'Allocations Familiales*)

- Centre administratif et social de Kermaria à Lannion
Mardi et jeudi, 9h-12h et 14h-17h30.
- Centre social de Ker-Huel
29, bd d'Armor Lannion
2e et 4e lundi ; tous les mercredis et vendredis, 9h-12h et 14h-17h30.

Trégor Alcool Assistance

La Croix d'Or
22300 LANNION
Tél. : 02 96 91 44 56

Association FILEA

Service d'écoute Parents/enfants
17, rue Joseph Morand – Lannion
Tél. : 02 96 37 7407

ALMA 22 (*Allo Maltraitance Personnes Agées*)

ALMA 22
BP 4618
22 046 SAINT -BRIEUC Cedex 22
Tél.: 02 96 33 11 11 Répondeur 24 h sur 24.

NUMEROS D'URGENCE
SAMU : 15
POMPIERS : 18
POLICE SECOURS : 107
(112 à partir d'un portable)

À votre service

Pompiers	18
Gendarmerie	02 96 23 20 17
Médecins	
Roland LE GALL Croas Hent	02 96 23 28 94
Nathalie RONNELLE 4, route de Tréguier	02 96 23 14 31
Sylvie LE BERRE 20 Avenue des Feux du Large Consultation libre et sur rendez-vous Fermé le Mercredi toute la journée et le Samedi après-midi	02 96 23 20 51
Cabinets soins infirmiers	
2, rue St Yves	02 96 23 26 54
Chirurgiens-dentistes	
Gilles LE PAGE 5, route de Perros	02 96 49 06 20
Françoise SIAUVE-LE DŒUFF 3, rue des Écoles	02 96 23 22 68
Pharmacie	
Anne GUEZIEC Rue des feux du Large	02 96 23 19 71
Masseur Kinésithérapeute	
René THUAULT - Anne-Marie ALLAIN Croas Hent	02 96 23 07 98
Ambulance Taxi	
Fabienne LE ROUX	02 96 23 29 89

Taxis - Malades assis	
A BORD TAXI	02 96 54 61 64 06 12 53 34 71
La Poste	02 96 23 37 72
Les Ecoles	
Ecole Elémentaire	02 96 91 13 65
Ecole Maternelle	02 96 91 25 47
Relais Assistantes Maternelles	02 96 23 20 63
Aide-ménagère - Soins à domicile	
25, Av. de la mairie St-Quay Perros	02 96 91 00 09
Centre de Loisirs	
Rue des Ecoles	02 96 91 22 25
Camping municipal	
Ernest Renan	02 96 23 11 78
E.D.F. - G.D.F. Dépannage urgence	
Electricité	02 96 48 77 30
Gaz	02 96 48 77 33
Préfecture St-Brieuc	02 96 62 44 22
S/Préfecture Lannion	02 96 46 74 46
Correspondants	
Ouest-France	02 96 23 08 56 06 87 35 61 70 michel.fomel@wanadoo.fr
le Télégramme	02 96 23 70 46 02 96 91 17 29 rene.even@orange.fr
le Trégor	02 96 23 07 59 annick.le-gall2@wanadoo.fr

Horaires Déchèterie

Lannion Trégor agglomération vous informe que pour la période estivale la déchèterie de Mabilès sera ouverte le Vendredi en complément des jours habituels du 4 juin au 1^{er} octobre :
Ouvert le lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et 14h à 18h

Le BIM

Adjoint responsable de la publication : C. Bouvier
Ville de Louannec 22700
Tél. : 02 96 23 20 63
Site Internet : www.louannec.com

Membres de la Commission :
C. Bouvier, G. Egault, D. Gannat
N. Michel, D. Viard

Rédaction : Mairie de Louannec

Dépôt légal : Novembre 2002

Impression : Publi Trégor - Lannion

Distribution : Daniel Coïc

Mairie : 02 96 23 20 63

Fax : 02 96 23 35 42

Heures d'ouverture :

Lundi au Jeudi 8 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 17 h 30

Vendredi 8 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 16 h 30

Samedi 9 h 00 - 12 h 00

E-mail : mairie-louannec@orange.fr

Internet : www.louannec.com

E-mail : camping-louannec@orange.fr

bulletin-louannec@orange.fr

Permanences du Maire et des Adjointes

Jean NICOLAS	Tous les jours	10 h - 12 h
Jean-Pierre MORVAN	Mardi/Jeudi/Samedi	10 h - 12 h
Christiane BOUVIER	Mardi/Samedi	10 h - 12 h
Gervais EGAULT	Samedi	10 h - 12 h
Jacques MAZEAS	Mardi/Jeudi/Samedi	10 h - 12 h
Jean-Marc FABRE	Samedi	10 h - 12 h
François LE BOZEC	Jeudi	10 h 30 - 12 h

et sur rendez-vous



Mairie de Louannec - 3, route de Perros - Tél. : 02 96 23 20 63 - Fax : 02 96 23 35 42
E-mail : mairie-louannec@wanadoo.fr - Internet : www.louannec.com